

REPUBLIQUE FRANCAISE



COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE
SAINT-MARTIN

REUNION DU CONSEIL TERRITORIAL
DU 14 MARS 2024

Hôtel de la Collectivité – Marigot – 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 87 50 04 – Fax 0590 87 88 53

REUNION DU CONSEIL TERRITORIAL

Service des Assemblées

Saint Martin, le 1^{er} mars 2024

Objet : Convocation.

Mesdames, Messieurs, les Conseillers Territoriaux,

En application de l'article LO 6321-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous convie à la réunion du Conseil territorial en date du **jeudi 14 mars 2024 à 9 heures 00** dans la Salle des délibérations de l'Hôtel de la Collectivité.

Je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, les Conseillers Territoriaux**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil territorial,



Louis MUSSINGTON

CONSEIL TERRITORIAL

Du Jeudi 14 Mars 2024

ORDRE DU JOUR

1. Débat – Orientations budgétaires 2024.

- Questions orales.



2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2024

Collectivité de Saint Martin

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Son objectif est de présenter au Conseil Territorial les grandes orientations politiques ainsi que leurs implications financières pour les années à venir. Il constitue un moment de rencontre et de débat transparent, visant à construire collectivement les moyens nécessaires à la réalisation de l'ambition politique de la Collectivité Territoriale de Saint Martin.

TABLE DES MATIERES

I.	PREAMBULE	4
II.	CONTEXTE GÉNÉRAL : LES COLLECTIVITÉS ET LEURS PUBLICS FACE À UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE INÉDIT	6
	A. UN CONTEXTE INTERNATIONAL INCERTAIN, FRAGILISÉ PAR L'INSTABILITÉ GÉOPOLITIQUE CROISSANTE... ..	6
	B. 2024 EN FRANCE, UNE ANNÉE DE TRANSITION ?	11
	1- La perspective inquiétante d'une croissance médiocre	11
	2- LFI 2024 : Un contexte financier dégradé mais (encore...) résilient.....	15
III.	SITUATION FINANCIERE LOCAL	18
	A. LA SITUATION BUDGÉTAIRE EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT.....	18
	B. LA DETTE	19
	C. L'ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE LA FISCALITE.....	21
	1- Recettes fiscales : 2023 Une année exceptionnelle	21
	2- Nos ambitions en matière de fiscalité :	22
IV.	LA PROSPECTIVE FINANCIERE	23
	1- La recherche de la stabilité.....	23
	2- Des recettes en augmentation	23
	3- La maîtrise de la CAF : « Gouverner c'est prévoir »	24
V.	LES SUBVENTIONS DES INVESTISSEMENTS : UN TERRITOIRE AU SEIN DE L'EUROPE	25
	A. LE FEDER.....	26
	B. LE CONTRAT DE CONVERGEANCE.....	27
	C. FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS (FEI)	28
VI.	LISTE DES ACTIONS ET EQUIPEMENTS PRIORITAIRE PAR POLITIQUE PUBLIQUE	29
	A. ÉDUCATION EXCELLENCE : FONDATION DE LA PROSPÉRITÉ TERRITORIALE	29
	1- Améliorer les résultats du système éducatif	29
	2- Donner aux étudiants les moyens d'élever leur niveau de compétences et de connaissance.....	30
	3- Elever le niveau général de qualification des populations.....	31
	4- Améliorer l'efficacité du service rendu	32
	B. ÉDIFIER UNE CULTURE DYNAMIQUE : RENFORCER L'ÉLAN CULTUREL DE NOTRE TERRITOIRE	33
	C. LA JEUNESSE PAR LE SPORT EN 2024 : RENFORCEMENT DE L'IMPACT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL PAR LE SPORT	33

D.	POURSUIVRE LES ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	35
1-	Renforcement de l'Apprentissage : Soutien Accru avec le défraiement.....	36
2-	Formation Continue : Développer les Compétences pour un Avenir Prometteur.....	37
E.	DYNAMISATION ÉCONOMIQUE POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE	38
1-	Relance de la Délégation de Service Public pour la gestion des marinas Port la Royale et Fort Louis.....	39
2-	Structuration des filières d'activités stratégiques	39
3-	Élaboration de la Stratégie Territoriale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII)	40
4-	Soutien à l'animation et à la promotion du territoire	40
F.	ENGAGEMENT ENVERS LES PLUS VULNÉRABLES : POLITIQUE SOCIALE ET SANITAIRE DE LA COLLECTIVITÉ	41
G.	AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET GRANDS PROJETS STRUCTURANTS EN 2024	41
1-	Aménagement du Territoire et Urbanisme	42
2-	Infrastructures et Mobilité	43
3-	Gestion des Déchets et Environnement.....	43
4-	Grands Projets Structurants pour 2024-2027	43
VII.	LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	44
A.	Évolution de la masse salariale de la Collectivité de Saint-Martin	44
1-	Mesures exogènes et leurs impacts	45
2-	Des mesures pour rassurer nos agents :	48
3-	Les mesures endogènes et leurs impacts : Une vision RH affirmée.....	49
4-	Focus sur l'École du Management :	50
VIII.	ANNEXES	52

I. PREAMBULE

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 représente une étape cruciale dans l'élaboration de notre stratégie financière au sein de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin, s'inscrivant dans un contexte socio-économique et financier sans précédent.

Les défis imposés par ce contexte unique pèsent lourdement sur notre territoire, nécessitant une réflexion approfondie et des actions adaptées. Depuis le début de notre mandat, nous avons été confrontés à une succession de crises ayant un impact direct sur les finances de la collectivité :

- La **crise sanitaire**, dont les répercussions continuent d'affecter durablement notre économie et notre société.
- Une **crise inflationniste** marquée par une inflation sans précédent, qui réduit le pouvoir d'achat des ménages et met à rude épreuve le tissu économique de Saint-Martin.
- La **crise climatique**, illustrée par des records de températures et des phénomènes météorologiques extrêmes, annonçant une année 2023 parmi les plus chaudes jamais enregistrées.
- Enfin, **une crise énergétique** exacerbée par les tensions internationales et la nécessité impérieuse pour la COM de trouver des alternatives durables à l'utilisation de sources d'énergie polluantes.

Face à ces multiples crises, il est difficile d'imaginer un 2024 exempt de turbulences. Le tableau est sombre, avec des conflits persistants au Moyen-Orient, une inflation toujours élevée et des transferts de charges qui continuent de peser sur les ressources de notre collectivité, sans oublier l'aggravation des besoins sociaux.

Cependant, conscients de l'immensité des besoins et des attentes de nos concitoyens, la COM de Saint-Martin reste déterminée à relever ces défis, qu'ils concernent la solidarité, la transition écologique ou l'attractivité de notre territoire. Plus que jamais, nous sommes résolus à activer tous les leviers à notre disposition pour soutenir le développement social et économique de notre population. Cela inclut notamment des initiatives ciblées dans le domaine du logement, avec une amplification des opérations programmées de l'habitat à travers différents bassins de vie, en plus de poursuivre les projets déjà engagés dans les quartiers prioritaires.

Dans un climat économique fragilisé et incertain, qui affecte l'ensemble des acteurs économiques, la collectivité fait face à une équation budgétaire de plus en plus complexe. L'État, poursuivant sa politique de réduction de la dépense publique nationale, s'appuie de plus en plus sur notre collectivité, nous poussant à une grande prudence dans notre planification budgétaire pour 2024. Notre intention est de maintenir les taux de fiscalité stables, afin de ne pas accroître la pression fiscale sur nos habitants et entreprises et de préserver les perspectives de notre territoire.

Malgré une situation financière tendue, exacerbée par l'inflation et les décisions prises pour renforcer notre encadrement, la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin s'engage à élaborer un plan d'économies visant à contenir les dépenses de fonctionnement. Ceci, afin de préserver notre capacité à investir dans des projets essentiels pour le bien-être et le développement de Saint-Martin et de ses habitants.

Pour 2024, face à une potentielle dégradation financière, nous envisageons plusieurs actions :

- La poursuite de nos efforts d'économie en fonctionnement, afin de soutenir un niveau d'investissement adéquat.
- Un lissage des investissements prévus sur une période étendue, pour garder une capacité de désendettement raisonnable.
- L'optimisation des co-financements et des partenariats extérieurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage.
- Et, en dernier recours, la mobilisation du levier fiscal pour prévenir une détérioration des services publics à Saint-Martin.

Ces mesures témoignent de notre engagement à naviguer avec prudence dans ce climat incertain, tout en réaffirmant notre détermination à ne pas compromettre l

II. CONTEXTE GÉNÉRAL : LES COLLECTIVITÉS ET LEURS PUBLICS FACE À UN CONTEXTE SOCIO- ÉCONOMIQUE INÉDIT

A. UN CONTEXTE INTERNATIONAL INCERTAIN, FRAGILISÉ PAR L'INSTABILITÉ GÉOPOLITIQUE CROISSANTE...

Quatre ans après le coup d'arrêt de l'activité économique mondiale induit par les restrictions sanitaires, la plupart des pays ont enfin dépassé le niveau d'activité de la fin de l'année 2019. Mais, depuis quelques mois, le ralentissement de l'économie mondiale se confirme.

L'activité est surtout freinée par les effets de la politique monétaire restrictive, lesquels devraient atteindre un pic en 2024 : la croissance des principaux pays européens et des États-Unis en serait réduite de près de 1 point. Le durcissement des conditions financières devrait freiner la demande intérieure et, en même temps, entraîner une baisse de la demande mondiale dans la mesure où le resserrement monétaire est global. Après deux années de forte croissance en 2021 et 2022, le commerce mondial devrait donc ralentir, avec une progression des importations de 1,2 % en 2023 et de 2,1 % en 2024.

L'OFCE anticipe, en conséquence, que la croissance mondiale ralentira, passant de 3,2 % en 2022 à 2,3 % en 2024, ce qui se traduira par une augmentation du taux de chômage dans la plupart des pays industrialisés (cf. *infra*).

Parallèlement, la situation géoéconomique mondiale est loin d'être stabilisée. Après une forte hausse en 2021-2022¹, l'inflation a, certes, ralenti fin 2023 dans le sillage de la baisse des prix du pétrole et du gaz². En 2024, le déséquilibre entre offre et demande devrait se réduire, mais il va perdurer³ ; ce qui conduirait à inscrire un prix du baril autour de 90 \$ (+ 40 % par rapport à 2019).

La désinflation devrait donc rester très progressive dans la mesure où l'inflation alimentaire et sous-jacente reste élevée, d'autant plus que les hausses de prix se répercutent désormais progressivement sur les salaires nominaux (effet « rattrapage » : à l'exception des États-Unis, les salariés des grands pays ont généralement perdu en pouvoir d'achat)⁴.

Les banques centrales, surtout la FED américaine plus sensible à la croissance et l'emploi que la BCE, pourraient néanmoins amorcer, en fin d'année, une baisse modérée des taux⁵ pour amortir le ralentissement de l'activité, lequel tend à s'aggraver, surtout en Europe.

En effet, la zone euro est désormais, et depuis six mois, en quasi-stagnation tandis que la croissance américaine fait mieux que résister⁶. Ces différences de trajectoire de croissance accentuent les retards structurels de l'UE sur les États-Unis : elles sont essentiellement liées à la dynamique de la consommation des ménages et au volontarisme budgétaire des politiques publiques.

Les plans de soutien massifs mis en place pendant la crise sanitaire ont en effet été bien plus importants aux États-Unis. De plus, les ménages américains ont davantage puisé dans leur épargne que les ménages des pays européens.

Enfin, et surtout, la stratégie d'aide à l'investissement "vert" prévue par l'*Inflation Reduction Act* de l'administration Biden fonctionne en dépit de (ou « grâce à »...) son coût budgétaire :

¹ Rappel : En 2021, la forte reprise de la demande mondiale après la fin des confinements imposés lors de la crise du Covid-19 a provoqué de vives tensions sur les chaînes d'approvisionnement et une remontée des prix de l'énergie. L'offre est en effet restée, pour un temps, perturbée malgré la levée des contraintes sanitaires, et les systèmes productifs n'ont pu faire face à ce brusque afflux de demande qu'avec difficulté. Le maintien de la stratégie chinoise du « zéro-Covid » au début de l'année 2022 a, de plus, mis à l'arrêt des secteurs névralgiques pour les industries en aval, accentuant les difficultés d'approvisionnement des chaînes de production mondiales. Il en a résulté une hausse de l'inflation qui fut ensuite amplifiée par la flambée supplémentaire des prix de l'énergie provoquée par l'irruption de la guerre russo-ukrainienne fin Février 2022.

² Parallèlement, il convient de souligner que la transition énergétique fait émerger de nouvelles « puissances vertes » et redessine la carte des ressources énergétiques : lithium, cuivre et nickel sont convoités tandis que pétrole et gaz, ainsi que les régions qui les fournissent, vont perdre peu à peu de leur importance dans les années à venir.

³ D'une part, la baisse de la croissance mondiale et de l'intensité pétrolière réduirait la demande. Mais, d'autre part, les pays de l'OPEP, avec le soutien de la Russie, devraient renouveler leur volonté de limiter la production, ce qui limiterait la progression de l'offre...

⁴ Les effets de la hausse des prix de l'énergie se sont fait pleinement ressentir depuis le deuxième semestre 2022, surtout dans les pays importateurs comme la France (et en particulier dans ses départements et collectivités d'outre-mer).

⁵ Rappel : L'ensemble des taux a augmenté. Les taux de marché publics et privés sont désormais plus élevés et les banques commerciales répercutent ces hausses sur les taux de crédit aux entreprises et sur les taux des crédits immobiliers. Il en résulte un effet de revenu immédiat sur les ménages et les entreprises endettés à taux variables. En outre, des conditions de crédit plus restrictives réduisent la demande de crédit et donc l'incitation à investir et à consommer, notamment des biens durables.

⁶ Au 2^{ème} T. 2023, le PIB des États-Unis dépassait de plus de 6% son niveau du 4^{ème} T. 2019 et la croissance s'y est accélérée au 4^{ème} T. 2023 (+ 0,8 %), tandis qu'elle stagnait en Zone euro (et en France).

rappelons que, inversement, l'UE n'aide pas les industriels à verdir leur activité, mais taxe ceux qui ne le font pas...

Cette « stratégie », dictée par l'obsession de la Commission européenne pour la maîtrise des comptes publics et par la traditionnelle préférence européenne pour les normes, est visiblement moins efficace...

Dans tous les cas, les indicateurs pour les prochains mois sont de plus en plus mauvais dans la zone euro. Alors que cette dernière s'est enlisée dans la stagnation fin 2023, les enquêtes de conjoncture mettent en lumière un risque sérieux d'approfondissement de la récession en 2024.

Or, contre toute attente, la plupart des gouvernements de l'UE avaient parié sur un étonnant rebond de la croissance en 2024 pour établir leur budget. L'agrégation de leurs hypothèses propulserait cette dernière à 1,3 %⁷ (France : 1,4 %), un chiffre qui défie désormais toutes les prévisions.

Cela traduit une nouvelle réalité : contrairement à la période 2011-2015 et dans un contexte social et politique tendu, les gouvernements européens n'osent, à ce jour et malgré les objurgations de la Commission européenne, s'engager totalement dans une politique de coupes draconiennes de leurs dépenses publiques pour réduire leurs dettes à marche forcée.

⁷ Le 15 Février 2024, l'Allemagne a révisé sa prévision de croissance pour cette année, la portant de 1,3 % à...0,2 % (Rappel : - 0,3 % prévus en 2023).

Dès lors, si l'année 2024 devrait constituer une nouvelle étape dans la normalisation de la politique budgétaire⁸ (puisque l'essentiel des mesures de soutien prises pour compenser le choc inflationniste devrait disparaître), l'austérité, jusqu'ici au service de la compétitivité allemande, ne viendrait pas cette fois-ci enfoncer un peu plus la dynamique de l'attelage européen. Les mécanismes récessifs demeureront bien à l'œuvre en 2024, mais les politiques publiques et budgétaires visent, cette fois-ci, à en ralentir les effets et non plus à les accélérer et à les amplifier, comme par le passé.

Sous la pression de l'Allemagne et des Etats dits « frugaux » (dont les Pays-Bas), le Parlement européen et les Etats membres ont finalement trouvé, le 11 Février dernier, un accord sur de nouvelles règles budgétaires contraignantes de l'UE. Mais le texte, particulièrement rigide et complexe, ne s'appliquera qu'à partir de 2025.

En d'autres termes, si la consolidation budgétaire prévue pour 2024 devrait être relativement neutre sur la croissance du PIB en Europe, il est probable qu'au-delà de 2025, les stigmates des crises passées sur les finances publiques conjuguées à une application dogmatique des nouvelles règles susmentionnées impliqueraient des ajustements budgétaires d'une toute autre ampleur -avec un sévère impact récessif sur la croissance -et socialement et politiquement plus dirimant.

Ce scénario de « croissance molle » (croissance entravée mais récession évitée) en 2024 suppose que les conséquences du resserrement monétaire ne seront pas amplifiées par d'autres facteurs récessifs.

Les risques existent, et ils sont de deux ordres :

D'une part, l'irruption d'une nouvelle crise immobilière et plus généralement une baisse plus marquée des prix des actifs, induisant à terme un décrochage des marchés financiers et une crise bancaire systémique.

⁸ Rappel : Les conséquences la guerre russo-ukrainienne, et, surtout, la très forte augmentation des prix énergétiques causée par les sanctions de l'UE contre la Russie (qui fournissait l'Europe en gaz naturel à des tarifs relativement modérés) ont suscité une nouvelle crise majeure qui a maintenu une forte pression sur la dépense publique. Ainsi, en 2022 la dépense publique, rapportée au PIB, restait 8 points supérieure à son niveau pré-Covid en Italie, 7 points au Royaume-Uni et au Japon, 6 points en Espagne, 5 points en Allemagne et 3 points en France et aux États-Unis.

Ce risque, à ce jour, reste toutefois modéré au niveau de l'UE et des Etats-Unis : bien que les prix immobiliers aient dépassé dans certains pays les niveaux observés en 2007, la dynamique du crédit a été moins exubérante et les ménages sont généralement moins endettés qu'ils ne l'étaient avant la crise des subprime.

Ledit risque, en l'espèce, pourrait plutôt venir de Chine : l'éclatement de la bulle immobilière (cf. liquidation du géant chinois de la promotion immobilière Evergrande) pourrait d'ailleurs s'apparenter à la crise immobilière du Japon du début des années 1990 -dont le pays ne s'est toujours pas complètement relevé.

D'autre part et surtout, l'économie mondiale pourrait être déstabilisée par le surgissement de crises géopolitiques. Le monde risque en effet de subir de nouveaux conflits, dès lors que le « moment unipolaire » américain a pris fin.

Une extension des combats en Ukraine et au Proche-Orient est à craindre : d'ores et déjà, on constate un premier effet collatéral de la guerre entre Israël et le Hamas (7 Octobre 2023) avec la flambée des tarifs du fret maritime, laquelle devrait impacter le coût des matières premières et des produits importés.

Aux répercussions des conflits en cours, va enfin s'ajouter l'instabilité politique liée à un calendrier électoral très fourni, avec des élections prévues dans 70 Etats, tels que l'Inde, et dans l'UE (élections au Parlement européen en Juin) : 42 % de la population mondiale va se rendre aux urnes pour des élections cette année.

En particulier, et eu égard aux enjeux stratégiques correspondants, les élections présidentielles américaines de Novembre 2024 seront particulièrement scrutées...

B. 2024 EN FRANCE, UNE ANNÉE DE TRANSITION ?

1- *La perspective inquiétante d'une croissance médiocre.*

Pour rappel, à partir du 3^{ème} T. 2021⁹, le PIB de la France, bien qu'encore en-dessous de son PIB potentiel, était pratiquement revenu à son niveau d'avant-crise Covid, tiré par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

Mais la dynamique de rattrapage de l'économie vers son PIB potentiel a été stoppée nette dans son élan au tournant de l'année 2022, en raison du rapide changement de l'environnement international. Si ce freinage de la croissance a été largement partagé au sein des pays développés, il a été plus marqué en France qu'au sein de la zone euro.

En 2023, avec une inflation encore élevée¹⁰ et un contexte marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB serait de 0,9 %. Fin 2023, le PIB de la France se situait ainsi 1,7 % au-dessus de son niveau de fin 2019, contre 2,6 % pour la moyenne de la zone euro. Au 1^{er} T. 2024, à l'issue d'une année 2023 en demi-teinte, l'économie française est à l'arrêt (avec une croissance nulle sur l'ensemble du 2nd. S. 2023).

Les soldes d'opinion sont revus à la baisse en particulier dans la fabrication de biens d'équipement. Au-delà de la construction, tous les secteurs (commerce, services, industrie) voient leurs résultats se détériorer depuis quelques mois, signe de la perte généralisée de dynamisme de l'activité.

Les dirigeants pointent des perspectives dégradées, une productivité en baisse, des délais de paiement rallongés et des trésoreries sous pression.

⁹ À la fin de l'année 2021, seules les exportations – durablement impactées par les difficultés du secteur aéronautique et de l'automobile – et l'investissement public restaient largement en-dessous de leur niveau d'avant-crise. Et ce, malgré la mise en place du Plan de relance de 2021 (100 Mds. € sur deux ans) et du Plan d'investissement France 2030, dont les crédits (au demeurant relativement faibles par rapport à l'effort de relance américain : 2 515 Mds. \$ sur dix ans) n'ont pas encore été intégralement consommés...

¹⁰ Les prix alimentaires ont été la principale composante contributive à l'inflation en 2023 (près de 40 % de l'inflation totale contre environ 20 % en 2022), comme les prix de l'énergie l'ont été en 2022.

Ce n'est pas sans conséquences sur leurs choix stratégiques en cours et à venir : l'attentisme est généralisé, et la mauvaise conjoncture économique ainsi que l'ambiance politique délétère amplifient les handicaps structurels de l'économie nationale (déindustrialisation massive ; faible compétitivité, avec un déficit commercial record ; effort d'innovation et de R&D en stagnation ; niveau de formation médiocre [cf. tests PISA] ; paupérisation d'une part croissante de la population ; et, désormais, affaissement démographique).

L'investissement des entreprises devrait donc être ajusté à la baisse en 2024¹¹. Alors que les entreprises avaient profité du retour de l'inflation pour gonfler leurs prix plus que nécessaire, la désinflation intervient dans un contexte où l'activité est au point mort : la bataille pour les parts de marché va donc être relancée¹², et avec elle la « guerre des prix ».

Cette pression sur les entreprises françaises va intervenir au pire moment, c'est-à-dire celui où les augmentations de salaires héritées de l'inflation passée restent vigoureuses (cf. *infra*), et où la productivité du travail est en berne¹³. Le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite devrait donc augmenter fortement en 2024, ce qui fait peser un important risque sur l'investissement, et, *in fine*, sur les embauches et la croissance.

Dit autrement, alors que depuis 2021, les entreprises embauchaient et investissaient massivement car elles avaient confiance dans l'avenir de l'économie française et dans les perspectives de croissance mondiale, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Dès lors, l'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation mais la croissance resterait modeste en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directs.

¹¹ Il a certes surpris par sa vigueur en 2023 malgré le durcissement du contexte financier. La hausse des taux d'intérêt n'a pas encore totalement impacté la dynamique passée de 2021-2022, les entreprises ayant recours, pour partie, à l'autofinancement...

¹² Et ce, dans un contexte international défavorable (cf. *supra*). L'environnement économique international de la France est en effet marqué par les ralentissements en Europe et par une Chine en voie de crispation politique et en perte de vitesse économique. L'impact est double : (i) la demande mondiale adressée à la France se réduit (ce qui est défavorable aux exportations françaises : une fois encore, la contribution du commerce extérieur au PIB devrait donc être négative cette année), (ii) cette situation induit une concurrence accrue pour les producteurs domestiques notamment agricoles, *a fortiori* si les projets de libre-échange « à marche forcée » de la Commission européenne (UE / MERCOSUR) se concrétisent.

¹³ Entre la fin 2019 et le 2^{ème} T. 2023, dans le secteur marchand non agricole, l'emploi salarié a augmenté de 6,5 % alors que la valeur ajoutée n'a crû que de 2 %, révélant des pertes de productivité du travail importantes. Selon les évaluations de l'OFCE, ces pertes sont imputables pour deux tiers à la baisse passée de la durée du travail, à l'accroissement des effectifs d'apprentis, aux soutiens publics apportés aux entreprises et à la baisse du coût réel du travail (multiplication d'emplois précaires, à bas salaires).

Selon l'évaluation de l'OFCE, l'effet de la politique monétaire amputerait la croissance du PIB de -0,9 point en 2024 (après -0,4 point en 2023). Le ralentissement de l'investissement des entreprises susmentionné s'expliquerait aussi du côté du financement : comme les ménages, les entreprises subissent la remontée des taux d'intérêt qui atteignent des niveaux sans précédent depuis 2008¹⁴.

On s'attend ainsi à ce que cette décélération du recours au crédit, qui impacte significativement les ménages pour l'accès au logement, s'intensifie dans les prochains mois comme conséquence logique de la politique monétaire restrictive menée par la BCE¹⁵.

Selon toutes les prévisions (INSEE, OCDE, OFCE, Banque de France), l'année 2024, serait, en outre, celle du retournement de la courbe du chômage¹⁶, ce dernier passant de 7,5 % fin 2023 à 7,9 % fin 2024 dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites¹⁷ en Septembre 2023. La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient alors raison du fort dynamisme de l'emploi salarié privé observé ces dernières années (-53 000 en glissement annuel prévu en 2024, après + 113 800 en 2023 et +346 600¹⁸ en 2022).

Il faut également désormais composer avec la multiplication des défaillances, principalement des PME, et les destructions d'emplois liées. De surcroît, il convient de souligner que ce scénario « central » d'évolution de l'emploi et du chômage reste soumis à des aléas importants : les entreprises pourraient en effet rétablir plus rapidement que prévu leur productivité avec la fin du « quoi qu'il en coûte » et les remboursements à venir des PGE (prêts garantis par l'Etat), ce qui se traduirait notamment par une hausse accrue des défaillances d'entreprise.

Dès lors, un tel scénario conduirait à 138 000 destructions d'emplois supplémentaires ; et le taux de chômage pourrait, dès lors, s'établir à 8,5 % à la fin 2024, soit le niveau de 2019...ou de 2000.

¹⁴ En effet, le taux d'intérêt annuel des nouveaux crédits accordés aux entreprises a bondi depuis la fin de l'année 2022 et a été multiplié par deux sur une année, dépassant à ce jour la barre des 4 %.

¹⁵ En raison des effets retardés de diffusion de la remontée des taux sur l'activité, compris entre 12 et 18 mois pour les effets pleins, et considérant que la dernière hausse des taux est intervenue en Septembre 2023, l'impact du resserrement monétaire sur la croissance devrait se faire ressentir pleinement vers le milieu de cette année 2024.

¹⁶ En Janvier 2024, pour la première fois depuis Avril 2021, l'indicateur du climat de l'emploi mesuré par l'INSEE est passé sous sa moyenne de longue période laissant entrevoir des perspectives moroses sur le marché du travail au cours des prochains mois ; et ce, en dépit de déclarations d'embauche encore élevées.

¹⁷ Au-delà même du fait que les actifs sortiront plus tard de leur vie professionnelle (jusqu'à + 2 ans), les taux d'activité des seniors s'accroissent, quel que soit l'âge : c'est l'effet « horizon ». Il suffit que leur progression soit plus vigoureuse qu'anticipée, pour qu'augmente la file d'attente pour les nouveaux entrants, avec à la clé une forte hausse du chômage.

¹⁸ + 443 000 pour l'emploi total, selon l'INSEE.

Une évolution positive, toutefois, est à noter : à l'inverse de 2022 et de 2023, les salaires réels augmenteraient (0,6 %) cette année, ce qui limiterait les effets négatifs des pertes d'emplois (-0,1 %) sur la masse salariale.

En 2024, le salaire réel (déflaté par l'IPC) reviendrait ainsi à son niveau de 2019. Le pouvoir d'achat suivrait une tendance similaire¹⁹ : en 2024, le revenu réel des ménages par unité de consommation serait plus de 2 % au-dessus de son niveau de 2019. Mais l'absence d'augmentation générale du point d'indice de la fonction publique et l'amplification de la crise de l'immobilier pourraient contrecarrer cette hausse globale du pouvoir d'achat.

Sur ce dernier point, rappelons que l'acquisition d'un logement en France nécessite désormais plus de quatre années et demie de revenus, un niveau d'effort historiquement élevé. Et en 2023, le nombre de logements autorisés à la construction s'est établi à 373 100, soit 115 900 de moins qu'au cours des 12 mois précédents (-23,7 %) et 19 % de moins qu'au cours des 12 derniers mois précédant la crise sanitaire (Mars 2019 à Février 2020)²⁰. À en croire les enquêtes de conjoncture du secteur, cette crise de la construction neuve, faute de prise de conscience gouvernementale, devrait se poursuivre dans les mois qui viennent²¹.

La crainte des ménages devrait donc changer de nature en 2024. Les conséquences de la hausse des prix sur leur situation financière étaient jusqu'à maintenant au cœur de leur préoccupation, mais ils anticipent désormais un reflux de l'inflation.

En revanche, les inquiétudes sur l'évolution future du chômage, qui avaient quasiment disparu, vont se raviver, et, avec elles, le maintien d'une sur-épargne²². Dans un environnement économique et politique instable, la perception des ménages quant à l'évolution à venir du niveau de vie en France reste ainsi très dégradée.

Les réformes de l'assurance chômage et des retraites, dans un climat social de plus en plus conflictuel (cf. crise agricole, Janvier 2024), ont pu conduire les ménages à être

¹⁹ Après une année 2022 marquée par une contraction du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation [UC] (-0,4 % faisant suite à + 2,1 % en 2021), les ménages verraient à nouveau leur revenu réel augmenter en 2023 et 2024 (respectivement 0,2 % et 0,4 % par UC), poussé encore en 2023 par les créations d'emplois, les revenus du patrimoine et le soutien fiscal et budgétaire, et, en 2024, par la hausse des salaires réels susmentionnée.

²⁰ Même situation préoccupante pour les mises en chantier : elles ont été en repli, l'an passé, de 80 800, avec 287 100 logements commencés, soit -22 % par rapport à 2022, et 24,6 % de moins qu'au cours des 12 derniers mois précédant la crise sanitaire.

²¹ Sous l'effet notamment du resserrement brutal des conditions de crédits, l'investissement des ménages s'est fortement contracté. En outre, le secteur du logement étant perçu comme une variable d'ajustement budgétaire, la baisse des soutiens publics à la construction neuve (recentrage du prêt à taux zéro, fin du dispositif Pinel) devrait participer à la contraction de l'investissement des ménages.

²² Rappel : entre 2020 et 2023, selon l'OFCE, les ménages ont accumulé plus de 14 points de revenu annuel en « sur-épargne », soit l'équivalent de 220 Mds. €. Les 4 points de revenu actuellement épargnés plutôt que consommés (ce qui représente 67 Mds. € annuels) ont clairement un effet sur la dynamique de croissance à court terme. Le retour de l'inflation, en prélevant une taxe inflationniste sur les patrimoines, peut également conduire certains ménages à une épargne plus élevée pour compenser les pertes de valeur réelle de leurs actifs détenus. À titre d'exemple, la perte de 5 % en 2022 de la valeur réelle des dépôts et numéraires représente une perte patrimoniale réelle de l'ordre de 100 Mds. € pour les ménages français.

particulièrement prudents. Cet attentisme est assorti de craintes accrues de *déclassement social* (lesquelles concernent particulièrement les classes moyennes) : les annonces récentes du nouveau Premier ministre portant sur le basculement massif des chômeurs en fin de droit sur le RSA²³ ne manqueront pas d'accroître ces inquiétudes -et, dès lors, de renforcer la défiance et le pessimisme ambiants.

Tirillée entre plusieurs forces contradictoires, la consommation n'en constituerait pas moins le principal point de résistance de la conjoncture en 2024. Le scénario le plus plausible, à ce stade, reste dès lors celui d'une économie française qui surnage, plombée par des forces récessives qui s'étirent sans la faire couler.

2- LFI 2024 : Un contexte financier dégradé mais (encore...) résilient

Adoptée moyennant le recours à la procédure de l'article 49-3 de la Constitution, la loi de finances initiale pour 2024 a été promulguée le 29 Décembre 2023. Elle prévoit, pour cette année, un déficit public s'établissant à 4,4 % du PIB, une dette stabilisée à 109,7 % du PIB et un taux de prélèvements obligatoires de 44,1 % du PIB. Les dépenses publiques totales s'élèveraient à 1 624 Mds. €²⁴, dont seulement 30 Mds. € pour les principales dépenses d'investissement. Le solde général du seul budget de l'Etat devrait, pour sa part, atteindre -144,4 Mds. €²⁵.

De telles hypothèses étaient basées sur une prévision de croissance de 1,4 %, chiffre trop optimiste vu le contexte international, et révisé *in fine* à la baisse le 18 Février 2024 (à + 1 %).

Selon le Rapport économique social et financier (RESF) associé au PLF 2024, la dépense publique en volume (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) serait en recul sur la période 2022-2024²⁶.

Ces deux années consécutives de baisse ne reflètent toutefois pas une réduction significative du périmètre de l'action publique²⁷ mais simplement l'affaiblissement progressif des mesures d'urgence décidées pendant la crise sanitaire puis pour faire face à la crise énergétique²⁸.

²³ Mesure qui, de surcroît, impactera négativement les finances des collectivités locales : l'Allocation de Solidarité Spécifique (vouée à être supprimée) est financée par l'Etat, tandis que le RSA est financé par les Départements (en l'occurrence, la COM).

²⁴ Dont 322 Mds. € pour les dépenses des collectivités locales (« administrations publiques locales »).

²⁵ Contre 173,3 Mds. € en 2023 ; -151,4 Mds. € en 2022 ; -142,4 Mds. € en 2021 ; -179,9 Mds. € en 2020 ; -85,7 Mds. € en 2019 et -66 Mds. € en 2018. Le déficit de l'Etat aura donc presque triplé sur la période 2018-2023.

²⁶ Dépenses de l'Etat *stricto sensu* : on table sur une stagnation des crédits de paiement sur la période, autour de 445 Mds. €.

²⁷ En effet, en dépit de la hausse récente de la charge d'intérêts (qui a atteint 1,9 point du PIB en 2022 alors qu'elle s'établissait à 1,5 point de PIB en 2019), le poids de la dépense publique dans le PIB en 2022 était 3 points supérieur à son niveau pré-Covid, s'expliquant en grande partie par le poids des mesures exceptionnelles (2,7 points de PIB).

²⁸ Rappel : Les mesures pour faire face au choc énergie et à l'inflation ont connu une forte montée en charge en 2022 et 2023 mais se réduiraient fortement en 2024 avec la suppression du bouclier tarifaire pour le gaz et la hausse de 9,8 % (Février) de prix du tarif réglementé de l'électricité. Le coût brut des boucliers tarifaires (qui ne se sont pas appliqués à Saint-Martin malgré les engagements pris

Si les projections de la LFI 2024 se matérialisent, la dépense publique devrait revenir à son niveau pré-Covid seulement en 2025. Parallèlement, la LFI table en 2024 sur d'importantes rentrées fiscales en hausse de près de 5 % sans pour autant relever la pression fiscale : sur le périmètre de l'État (hors Sécurité Sociale et collectivités), le gouvernement mise sur 17,3 Mds. € de rentrées fiscales supplémentaires en 2024, dopées notamment par un bond de plus de 10 Mds. € de l'impôt sur les sociétés. Et sur l'ensemble des administrations publiques, incorporant notamment les cotisations sociales, le surcroît de recettes atteindrait la cinquantaine de milliards d'euros.

Côté dépenses, tout l'effort d'économies se concentre sur le repli des mesures de soutien d'urgence et du plan de relance lancé à l'automne 2020. Mais sur toutes ses autres missions, l'État et plus largement l'ensemble des administrations publiques affichent des enveloppes en hausse de 4,3 % en moyenne²⁹.

Pour résumer, la loi de finances pour 2024 propose la réalisation simultanée de trois objectifs *a priori* difficilement conciliables : (i) ne pas augmenter les impôts, (ii) augmenter un certain nombre de postes de dépenses stratégiques (transition climatique, secteurs régaliens, santé, etc.) et (iii) réduire le déficit public de façon significative.

En dépit d'une rigueur de façade, le gouvernement fait donc tout pour esquiver la vraie austérité, politique procyclique et contreproductive, subie particulièrement en 2011 et ayant engendré par la suite des années de marasme. Malgré les annonces d'un plan d'économies de 10 Mds. € (censé épargner les collectivités territoriales), il ne prend pas (encore...) le risque d'aggraver la récession lente qui se profile : c'est plutôt une bonne nouvelle, alors que, on l'a vu *supra*, les moteurs intérieurs ou extérieurs de croissance sont désormais à l'arrêt, et devraient le rester *a minima* jusqu'au 3^{ème} trimestre de cette année.

Finalement, le gouvernement a transformé les mesures générales de soutien d'urgence à l'activité, par nature temporaires, en dispositifs de soutien pérennes et ciblés, fléchés sur un certain nombre de politiques prioritaires³⁰ structurelles. Tout cela confère à ce budget une forte neutralité à court terme. Ce faisant, le gouvernement entretient le scénario de récession molle. Il ne l'évite pas, mais ne l'aggrave pas (encore), avec pour risque principal, en

en 2021) était de 25 Mds. € en 2022 et 27 Mds. € en 2023, dont plus de 80 % est attribuable au seul bouclier énergie lié à l'électricité. En 2024, le coût brut du bouclier électricité résiduel est évalué, selon le PLF 2024, à 12 Mds. € (-15 Mds. €). Les mesures d'aides directes aux ménages (6,9 Mds. €) décroissent dans le temps ; seule l'indemnité inflation de 100 € pour 38 millions de personnes fin 2021 (3,8 Mds. €) a été appliquée à Saint-Martin, dont la population attend toujours la mise en place du Chèque Energie, promise pour début 2023.

²⁹ Les engagements de l'État et des opérateurs en faveur de la planification écologique augmentent de 10 Mds. €. Le budget dédié à la Défense augmente de 3,3 Mds. € (+7,5 %) conformément à la loi de programmation 2024-2030. Les dépenses dédiées à l'enseignement scolaire augmentent de 3,9 Mds. € (+ 6,5 %), concrétisant les engagements du pacte enseignant destiné à revaloriser les carrières.

³⁰ Force est de constater que les Outre-Mer, une fois encore, ne font pas partie des dites priorités : l'ensemble des dépenses du budget général fléchées vers les DCOM ne devraient, en 2024, ne représenter qu'une proportion de 5,1 %, contre 6,4 % en 2018.

surestimant ses recettes et en « jouant la montre », de s'exposer à une rude correction en 2025 -voire dès le 3^{ème} T. 2024 (à l'issue des élections européennes et des JO), avec l'adoption d'une loi de finances rectificative si la croissance demeure toujours aussi atone.

Dans un tel contexte incertain et friable, l'évolution du chômage en France devrait dès lors s'avérer décisive pour les perspectives de finances publiques : devant les réticences des gouvernements à réduire trop drastiquement les dépenses publiques, prudence légitime dans un contexte social et politique tendu, la seule voie pour ramener le déficit public sous 3 % du PIB à l'horizon 2027 réside en une nouvelle augmentation sensible de l'emploi en France - hausse générant, corrélativement, rentrées fiscales et cotisations sociales supplémentaires à législation inchangée.

III. SITUATION FINANCIERE LOCAL

Le dernier compte administratif 2022 voté en juin 2023 présente une situation financière saine, témoignant ainsi de notre engagement envers une gestion responsable des ressources publiques.

Cette solide performance financière, marquée par un excédent global **de près de 53 millions d'euros**, reflète notre volonté de garantir la pérennité et la prospérité de notre collectivité à long terme.

A. LA SITUATION BUDGÉTAIRE EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

Cet excédent a été repris dans le cadre du budget supplémentaire voté en juillet 2023. En intégrant, ces nouvelles recettes que sont les excédents antérieurs, le budget supplémentaire 2023 a permis d'augmenter **les crédits budgétaires des deux sections du budget 2023 soit +56 millions en section d'investissement et + 36 millions en section de fonctionnement.**

Les dépenses supplémentaires ont été consacrées à financer des crédits de fonctionnement pour les charges à caractère général, en particulier les charges de personnel, dans le but de corriger les lacunes passées de la Collectivité.

Cette mesure démontre notre engagement à rectifier les erreurs du passé et à garantir une gestion équitable et responsable des ressources publiques, tout en veillant au bien-être de nos agents et à la qualité des services publics fournis.

En section d'investissement, on peut noter entre autres, les dépenses relatives aux :

- Collège 600 : 10,1 millions d'euros
- Collège 900 : 10 millions d'euros

S'agissant de la section de fonctionnement, la collectivité a poursuivi ses énormes efforts afin de rattraper les carrières des agents et de doter les services d'effectifs en adéquation avec les compétences transférées.

B. LA DETTE

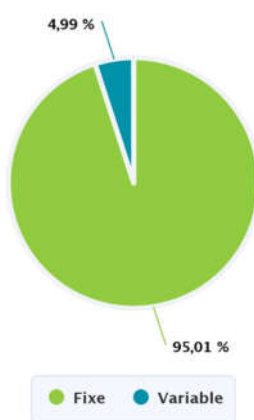
Concernant la situation financière de notre collectivité, nous abordons un sujet d'une importance capitale : la gestion de notre dette.

À l'heure actuelle, notre collectivité se trouve face à un engagement financier dont le capital restant dû s'élève à 28,3 millions d'euros, une somme considérable mais gérée avec la plus grande prudence.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
28 393 384.23 €	2,94 %	7 ans et 11 mois	4 ans et 2 mois	9

Ce montant représente l'ensemble des fonds que nous devons encore rembourser, détaillé avec précision : 28 393 384.23 euros pour être exact, à un taux d'intérêt moyen annuel de 2,94%.

Cette dette se caractérise par une structure bien définie, avec une durée de vie résiduelle de 7 ans et 11 mois, tandis que la durée de vie moyenne de nos engagements se situe autour de 4 ans et 2 mois, répartis sur 9 lignes de crédit différentes.



Un aspect rassurant de notre endettement est sa faible exposition au risque, avec 95% de nos emprunts à taux fixe.

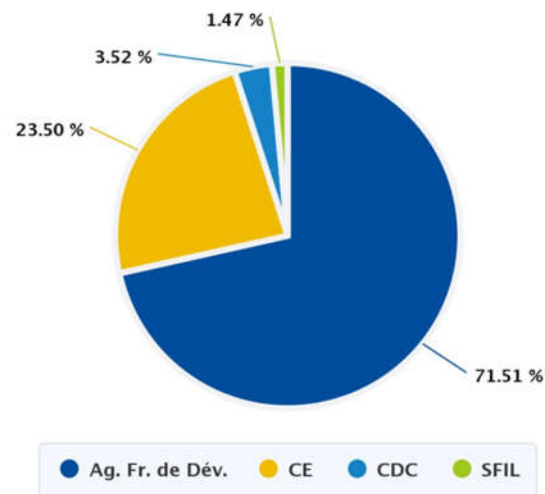
Cela signifie que la majorité de notre dette, soit précisément 26 976 717.88 euros, est soustraite aux fluctuations imprévisibles du marché financier, avec un taux d'intérêt moyen fixe de 2,78%.

À l'opposé, une petite fraction de notre dette, représentant 4,99% du total ou 1 416 666.35 euros, est à taux variable, avec un taux moyen plus élevé de 5,95%.

Cette structuration de notre dette assure une stabilité financière et protège notre collectivité contre les aléas du marché financier.

En outre, notre dette bénéficie du soutien de partenaires de confiance, notamment l'Agence Française de Développement qui détient 71% de notre dette, témoignant de la solidité de nos engagements.

Les autres prêteurs incluent la Caisse d'Épargne, la Caisse des dépôts et consignations, et SFIL CAFFIL, contribuant ainsi à une diversification de nos sources de financement.



Dans le contexte de nos résultats financiers positifs pour l'année 2022, et afin de préserver notre capacité d'autofinancement, nous avons initié une démarche de réflexion financière pluriannuelle en collaboration avec les établissements publics partenaires.

L'objectif de cette initiative est de planifier nos besoins d'emprunt de manière stratégique, en anticipant les dépenses importantes nécessaires au développement de notre collectivité dans les années à venir.

Cette approche prudente et stratégique s'inscrit dans un contexte où notre faible niveau d'endettement actuel et notre attractivité fiscale constituent des atouts majeurs pour notre développement futur.

Depuis notre prise de fonction, nous avons adopté une stratégie financière audacieuse.

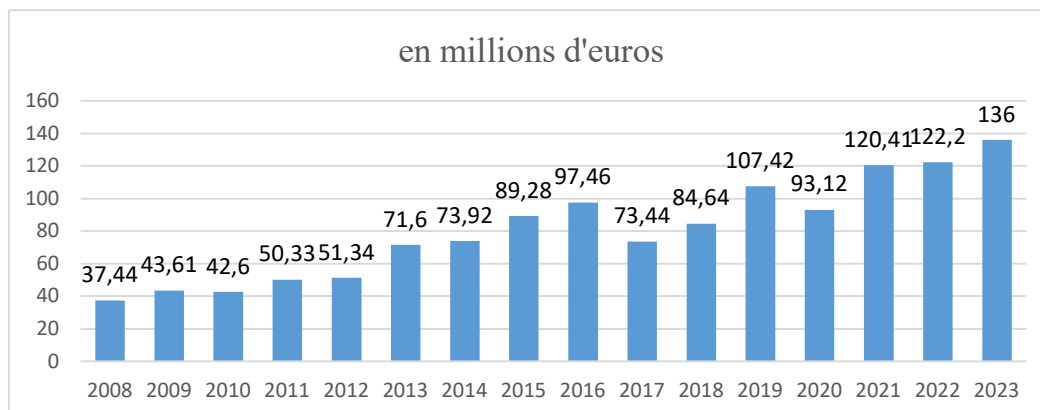
Cette stratégie repose sur quatre piliers fondamentaux :

- 1- la préparation aux défis imprévus dans un contexte mondial fluctuant
- 2- la stabilisation des dépenses de fonctionnement pour favoriser l'investissement dans des projets prioritaires
- 3- l'adoption d'un budget proactif face aux crises pour assurer la continuité de nos services publics
- 4- le renforcement de notre crédibilité financière pour maintenir la confiance de nos partenaires et investisseurs.

Ces orientations stratégiques reflètent notre engagement envers une gestion financière responsable et visionnaire, essentielle pour le bien-être et le développement durable de notre collectivité.

C. L'ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE LA FISCALITE

1- Recettes fiscales : 2023 Une année exceptionnelle



Le niveau prévisionnel des recettes globales pour l'année 2023 est remarquable. Sur la base des recettes déjà encaissées au 30 septembre 2023, estimées à 102 millions d'euros, nous pouvons anticiper un chiffre total de l'ordre de 136 millions d'euros pour l'ensemble de l'année. Cette estimation témoigne d'une dynamique économique sans précédent et d'une confiance renforcée des acteurs économiques en notre Collectivité.

Cette projection dépasse largement le montant des recettes fiscales de l'année 2022, marquant ainsi une progression significative et un nouvel exploit financier pour notre territoire depuis sa fondation. Cette performance remarquable illustre l'efficacité de nos politiques économiques et fiscales, ainsi que la compétence de notre administration à maximiser les ressources financières au bénéfice de nos concitoyens. En outre, elle renforce notre position sur la scène nationale en tant que modèle de gestion financière responsable et performante.

Le personnel en charge de la fiscalité à Saint Martin

En raison du statut fiscal particulier de la Collectivité :

- la législation fiscale relève de la direction de la fiscalité de la Collectivité, composée depuis le 15 juillet 2023 de 3 cadres A ;

- l'assiette et le recouvrement de l'impôt relève d'agents placés sous l'autorité du comptable public responsable du Centre des finances publiques de Saint-Martin, soit actuellement 18 agents de l'Etat et 15 agents de la Collectivité mis à disposition.

2- Nos ambitions en matière de fiscalité :

Pour l'année 2024, notre mandature s'engage résolument à soutenir des initiatives audacieuses en matière de fiscalité.

Nous avons l'intention d'intensifier nos efforts pour améliorer la communication relative à la fiscalité applicable et simplifier les procédures fiscales, tant en termes de déclarations que de paiements.

La mise en place de mesures telles que la mensualisation de l'impôt sur le revenu constituera l'un de nos chantiers prioritaires pour l'année à venir, et au-delà.

Les actions entreprises, telles que la modernisation du système d'information fiscal et cadastral utilisé par le centre des finances publiques, ainsi que la production de supports de communication comme les bulletins officiels des impôts, visent à consolider les rentrées fiscales, à améliorer l'expérience des contribuables et, par conséquent, à promouvoir le civisme fiscal.

En outre, ces initiatives contribueront à renforcer l'attractivité économique de notre territoire en attirant de nouveaux investisseurs, favorisant ainsi la croissance et le développement durable de notre collectivité.

IV. LA PROSPECTIVE FINANCIERE

En 2023, la collectivité a délibérément choisi d'investir dans le recrutement de nouveaux talents, afin de renforcer son potentiel opérationnel et de consolider sa souveraineté dans l'exercice de ses compétences.

Notre stratégie vise à garantir une stabilité des charges de fonctionnement tout en maintenant notre capacité d'action et d'impact dans tous les domaines relevant de notre compétence.

1- La recherche de la stabilité

Les exercices 2022 et 2023 ont marqué une nette augmentation des charges de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par la recherche de solutions pour les différentes problématiques financières antérieures (factures impayées, absence de services faits, réduction des délais de paiements, ...).

Parallèlement, à cette stratégie de résolution des problèmes financiers est menée une stratégie afin de promouvoir le développement local des entreprises du territoire grâce à la commande publique.

2- Des recettes en augmentation

L'exercice 2023 a montré une hausse des recettes fiscales. Cette tendance conjoncturelle est un signal positif pour la collectivité. Les efforts du Centre des Finances Publiques et l'attractivité du territoire sont quelques-unes des raisons qui justifient ce niveau de recettes.

Cette tendance permet d'aborder avec de la confiance et de la prudence, les trajectoires financières ainsi que la maîtrise de la Capacité d'autofinancement de la collectivité pour les exercices futurs.

3- *La maîtrise de la CAF : « Gouverner c'est prévoir »*

En tant que dirigeants, nous sommes pleinement conscients de l'importance de l'anticipation et de la planification.

Dans cette optique, la finalisation de la programmation pluriannuelle en partenariat avec l'Agence Française de Développement constitue une étape cruciale. Ce partenariat stratégique nous permettra, dès le budget 2024, de nous projeter vers les réalisations à venir, en parfaite cohérence avec la vision de notre mandature.

Les travaux sont en cours de finalisation, et des séances de travail fructueuses avec nos partenaires et les services de la collectivité ont permis d'acquérir une vision globale et stratégique de nos projets, tout en garantissant leur financement. Nous nous engageons à maintenir un niveau d'autofinancement prévisionnel solide sur plusieurs années, tout en réalisant des investissements stratégiques pour le développement de notre territoire, notamment dans les domaines de l'éducation et de la transition écologique.

Ce mode opératoire sera ponctué de points d'étape réguliers, nous permettant d'assurer un suivi attentif de l'avancement de nos projets et de maîtriser nos dépenses avec rigueur et responsabilité.

V. LES SUBVENTIONS DES INVESTISSEMENTS : UN TERRITOIRE AU SEIN DE L'EUROPE

Dans le cadre du lancement du programme opérationnel FEDER pour la période 2021-2027 et de l'élaboration du nouveau Contrat de Convergence et de Transformation Etat/COM (CCT 2024-2027), notre mandature réaffirme son engagement ferme à ne pas laisser passer la moindre opportunité de financement.

La Collectivité redouble d'efforts pour renforcer ses capacités administratives, afin de capitaliser pleinement sur toutes les sources de financement nationales et européennes à sa disposition.

Nous nous attachons rigoureusement à soumettre des dossiers de demande de subvention pour chaque projet répondant aux critères d'éligibilité des contrats et programmes en vigueur. En 2023, les subventions perçues ont totalisé environ 8 039 432,94 €, incluant notamment une subvention globale du FSE de 1 113 906,25 €.

Pour l'année 2024, la Collectivité maintient son ambition intacte de mobiliser tous les cofinancements disponibles, dans le but de réduire au maximum son autofinancement dans le budget de ses projets d'investissements.

Nous nous engageons à ne pas laisser échapper la moindre opportunité de financement, afin de garantir une gestion financière efficiente et de maximiser les ressources disponibles pour le bénéfice de notre collectivité.

A. LE FEDER

<p style="text-align: center;">FEDER 2014-2020</p>	<p style="text-align: center;">FEDER 2021-2027</p>
<p>En 2023, 3 demandes de paiement ont été réalisées pour un montant total de dépenses s'élevant à 5 511 337,73 €.</p> <p>La Collectivité a bénéficié de versements d'acomptes à hauteur de 674 549,15 € au titre de ces remontées de dépenses. Les opérations cofinancées par le FEDER pour lesquelles des versements d'acomptes ont été enregistrés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du Pont de Sandy Ground : 402 902,92 € - Reconstruction du collège de Quartier d'Orléans : 271 646,23 € <p>Sur la base des rapports d'exécution transmis en 2023, la Collectivité devrait encaisser la somme de 4 088 907,38 € au titre du PO Etat FEDER 2014-2020.</p>	<p>La Collectivité fera appel aux crédits européens du Programme Opérationnel FEDER Saint Martin 2021-2027 pour soutenir financièrement ses projets d'investissements prioritaires. Parmi ces projets, la réalisation de la liaison entre la Savane et Galisbay se distingue particulièrement. Cette infrastructure routière essentielle vise à améliorer significativement la fluidité du trafic sur notre territoire, répondant ainsi à un besoin pressant de notre communauté.</p> <p>Nous avons soumis une demande de subvention au FEDER pour ce projet, s'élevant à hauteur de 7 278 252,00 €.</p> <p>Nous sommes confiants dans notre capacité à mobiliser ces fonds européens pour concrétiser nos ambitions.</p>

B. LE CONTRAT DE CONVERGEANCE

2019-2023	2024-2027
<p>En 2023,</p> <p>2 demandes de paiement ont été réalisées pour un montant total de dépenses s'élevant à 5 759 504,81 € au titre des opérations cofinancées dans le cadre du CCT 2019-2023.</p> <p>La Collectivité a bénéficié de versements d'avances et d'acomptes en 2023 pour un montant global de 5 154 440,72 €.</p> <p>A titre d'exemple, des encaissements ont été enregistrés pour les trois opérations portées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et extension de l'éclairage public : 1 200 000,00 € - Reconstruction du collège de Quartier d'Orléans : 685 080,02 € - Cité administrative de la Collectivité : 300 000,00 € <p>Sur la base des rapports d'exécution transmis en 2023, la Collectivité devrait encaisser la somme de 1 367 007,80 € en 2024 au titre des crédits du CCT 2019-2023 (Etat – BOP 123).</p>	<p>Dès l'année 2024,</p> <p>la Collectivité s'appuiera sur les crédits alloués par le ministère des Outre-mer dans le cadre du nouveau Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2023 pour financer ses projets prioritaires.</p> <p>Cet engagement politique fort se traduira par le dépôt de nouvelles demandes de subventions visant à soutenir les opérations d'investissement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La construction du nouveau centre administratif de la Collectivité La reconstruction des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Quartier d'Orléans, Grand Case et de Sandy Ground Le réaménagement de trois carrefours stratégiques dans les secteurs de Marigot, Agrément et Spring Concordia. <p>Cette démarche illustre notre détermination à moderniser nos infrastructures et à promouvoir le développement socio-économique de notre territoire, tout en renforçant notre partenariat avec l'État pour concrétiser notre vision commune de progrès et de prospérité pour Saint-Martin.</p>

C. FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS (FEI)

En 2023, des demandes de paiement ont été déposées pour un montant total de dépenses s'élevant à 9 280 884,01 € au titre des deux opérations suivantes :

- Construction du collège 900 Abri anticyclonique de la Savane :
8 472 894,17 €
- Réhabilitation de la médiathèque en abri cyclonique :
807 989,84 €

La Collectivité a ainsi enregistré des versements d'acompte en 2023 à hauteur de 615 220,69 € au titre du projet de réhabilitation de la médiathèque en abri cyclonique.

Sur la base des rapports d'exécution transmis, la Collectivité devrait encaisser la somme de 1 210 413,45 € en 2024 au titre des crédits du FEI (Etat – BOP 123).

Il convient également de noter que la Collectivité a bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre du Plan national de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025 à hauteur de 565 211,10 €. Cette subvention a été entièrement soldée en 2023.

Enfin, sur la base des remontées de dépenses opérées sur les dernières années, la Collectivité peut espérer encaisser la somme de 13 102 395,89 € en 2024 au titre des subventions d'investissements du FEDER et de l'Etat.

VI. LISTE DES ACTIONS ET EQUIPEMENTS PRIORITAIRE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

A. ÉDUCATION EXCELLENCE : FONDATION DE LA PROSPÉRITÉ TERRITORIALE

Les actions menées au cours de l'année 2024 s'inscrivent dans le cadre de la reconstruction post-Irma des écoles et établissement scolaires d'une part, et de l'élévation du niveau de formation initiale et continue des ressortissants du territoire d'autre part.

En outre, un accent particulier sera mis sur la modernisation des moyens de diffusion des savoirs, notamment par l'usage des TICE, l'amélioration du cadre de vie des élèves, et l'accompagnement des étudiants par le dispositif de l'aide à la mobilité.

L'objectif principal consiste à favoriser le développement des connaissances et des opportunités de formation tout au long de la vie. Ce but ambitieux orientera les actions de la Collectivité pour les années à venir, avec pour finalité la promotion de la formation initiale et continue.

Quatre grands axes sont donc retenus

1- Améliorer les résultats du système éducatif

Des actions sont prévues pour améliorer les conditions de travail, notamment la création d'aires de jeux, l'embellissement des écoles et la climatisation des établissements.

Au niveau du secondaire, des investissements sont prévus pour garantir les moyens de la réussite scolaire, tels que la politique du "tout numérique", la reconstruction du collège Fond'Or, etc.

2- Donner aux étudiants les moyens d'élever leur niveau de compétences et de connaissance

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir l'excellence académique et professionnelle parmi les étudiants, nous avons mis en place une série d'initiatives visant à leur fournir les outils et les ressources nécessaires pour élever leur niveau de compétences et de connaissances. Ces mesures sont conçues pour accompagner les étudiants tout au long de leur parcours éducatif, en facilitant leur accès à l'éducation supérieure et en soutenant leur insertion professionnelle.

Premièrement, nous avons développé un système d'inscription et de gestion des demandes de bourses en ligne, innovant et accessible. Ce système donne la priorité à l'attribution de bourses cofinancées par le Fonds Social Européen à hauteur de 85%, visant à alléger le fardeau financier des études supérieures pour les étudiants méritants. Conscients des défis liés au logement pour nos étudiants, nous collaborons étroitement avec la Maison de Saint-Martin ainsi que diverses associations étudiantes en France. Cette initiative vise à faciliter la recherche de logements adaptés et abordables, contribuant ainsi à une meilleure expérience éducative.

Pour aider les étudiants à naviguer dans le paysage des aides financières, nous avons créé un répertoire complet des aides disponibles. Ce guide pratique leur permet d'accéder facilement à des informations cruciales sur les différentes formes de soutien financier à leur disposition. Nous participons activement aux journées d'orientation, où notre objectif est d'accompagner les étudiants dans le choix de leur parcours éducatif. Cette démarche est essentielle pour les aider à aligner leurs ambitions académiques avec leurs objectifs professionnels futurs.

Enfin, nous avons lancé un dispositif incitatif ambitieux pour répondre aux besoins en personnel qualifié à court, moyen et long terme. Ce programme comprend des mesures telles que des aides incitatives, la création de filières de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et un soutien dédié à la préparation aux concours de recrutement de professeurs des écoles. Ces initiatives sont cruciales pour garantir que nos étudiants soient non seulement bien préparés académiquement, mais aussi prêts à répondre aux demandes du marché du travail.

En somme, notre programme vise à équiper les étudiants des ressources nécessaires pour réussir dans leurs études supérieures et à faciliter leur transition vers le monde professionnel. Nous sommes déterminés à soutenir leur développement et à contribuer à leur réussite future.

3- *Elever le niveau général de qualification des populations*

Notre objectif est d'élever le niveau général de qualification des populations, une mission cruciale pour le développement économique et social de notre communauté. Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré une stratégie multidimensionnelle centrée sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation pour tous. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers fondamentaux, conçus pour répondre aux besoins diversifiés de notre population en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Tout d'abord, nous accordons un soutien matériel et financier substantiel aux initiatives lancées par les établissements scolaires visant à améliorer l'éducation des élèves. Cette approche comprend le financement de projets pédagogiques innovants, l'acquisition de matériel éducatif de pointe et la mise en œuvre de programmes de soutien scolaire pour garantir que chaque élève dispose des ressources nécessaires pour réussir.

La promotion du bilinguisme dans nos écoles est une autre pierre angulaire de notre stratégie. Nous œuvrons pour l'intégration systématique de l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge, en créant des pôles d'excellence en langues. Ces centres visent à renforcer les compétences linguistiques des élèves, les préparant ainsi à évoluer dans un environnement globalisé et multiculturel.

Nous avons également étendu l'enseignement lié au tourisme et aux activités culturelles en établissant des conventions spécifiques. Ces programmes visent à exploiter le potentiel local en matière de tourisme et de culture, en offrant aux élèves des perspectives d'apprentissage pratiques et en lien direct avec les opportunités économiques de notre région.

Un partenariat stratégique avec les établissements d'enseignement supérieur est essentiel pour élaborer une offre de formation adaptée aux besoins spécifiques de notre communauté. Nous collaborons étroitement avec ces institutions pour développer des programmes spécialisés, tels que les BTS en métiers de la mer, en matériaux composites, en tourisme, et en finance. Ces formations visent à préparer efficacement les étudiants aux secteurs porteurs de notre économie.

Enfin, la création de filières post-bac spécifiques, en partenariat avec des institutions renommées telles que l'université des Antilles et l'ESPE, vise à faciliter l'intégration des diplômés dans les trois fonctions publiques. Ce dispositif est conçu pour répondre à la demande croissante de professionnels qualifiés dans le secteur public, tout en offrant aux étudiants des débouchés professionnels stables et valorisants.

À travers ces initiatives, nous nous engageons à construire un avenir où chaque membre de notre communauté dispose des compétences et des qualifications nécessaires pour réussir dans un monde en constante évolution. Notre stratégie d'éducation et de formation professionnelle est un investissement dans le capital humain, essentiel pour le développement durable et l'épanouissement de notre société.

4- Améliorer l'efficacité du service rendu

Enfin, pour améliorer l'efficacité du service rendu, des mesures sont prévues pour assurer le suivi des élèves, renforcer la santé scolaire et créer un fichier partagé entre les différentes entités scolaires pour une meilleure gestion administrative.

B. ÉDIFIER UNE CULTURE DYNAMIQUE : RENFORCER L'ÉLAN CULTUREL DE NOTRE TERRITOIRE

Dans un contexte culturel complexe, la Collectivité redouble d'efforts pour soutenir et promouvoir la culture malgré les défis persistants liés à l'absence d'infrastructures. En collaboration avec les acteurs locaux, tels que les associations culturelles et les artistes, ainsi que l'Éducation nationale, nous nous engageons à favoriser l'accès à la culture pour tous et à renforcer les liens communautaires.

Face à ces enjeux, nous privilégions les initiatives culturelles de proximité avec une programmation ambitieuse et exigeante en termes d'originalité et de qualité. Notre direction de l'action culturelle s'attache à pérenniser les événements tout au long de l'année, soutenant ainsi activement les acteurs culturels locaux, qui jouent un rôle essentiel dans notre démarche.

Nous projetons plusieurs actions culturelles majeures pour 2024, telles que la création d'espaces artistiques, des manifestations traditionnelles, la célébration des journées de patrimoine, des séances de cinéma en plein air, ainsi que le déploiement d'un kit micro-folie mobile. En parallèle, nous accordons une importance capitale à la préservation et à la restauration de notre patrimoine historique, qui contribue au développement du tourisme culturel.

Néanmoins, la question des lieux culturels reste cruciale pour favoriser la création artistique, offrir une scène aux talents locaux et fournir des espaces de vie favorisant la diversité culturelle. C'est pourquoi notre mandature s'engage à maintenir les investissements nécessaires pour reconstruire les infrastructures culturelles, notamment la phase II des travaux de reconstruction de la médiathèque et la réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'office du tourisme en un centre de promotion culturelle.

En consolidant notre politique culturelle, nous visons à enrichir la vie culturelle de notre territoire et à répondre aux aspirations de notre population, tout en renforçant notre identité culturelle et en promouvant la créativité locale.

C. LA JEUNESSE PAR LE SPORT EN 2024 : RENFORCEMENT DE L'IMPACT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL PAR LE SPORT

Cette mandature à travers sa direction des sports s'engage fermement à orienter ses actions vers un objectif commun : contribuer activement au développement social, économique et culturel de notre territoire à travers la promotion et la sensibilisation à la pratique sportive.

En investissant dans des initiatives telles que le déploiement du street workout dans nos quartiers et la mise à disposition de plateaux sportifs, nous visons à dynamiser notre communauté et à encourager l'épanouissement de nos citoyens.

Nous reconnaissons le réseau associatif comme un pilier essentiel de notre politique sportive, et nous nous engageons à soutenir financièrement les associations, clubs et fédérations sportives pour garantir leur bon fonctionnement.

En parallèle, nous soutenons activement les initiatives visant à promouvoir le sport santé, le sport au féminin et le sport de nature, dans le but de rendre la pratique sportive accessible à tous.

Nous croyons fermement que le sport est un outil puissant d'animation du territoire et de transmission des valeurs citoyennes telles que le respect, le courage, le dépassement de soi, la tolérance, la solidarité et l'esprit d'équipe.

Ces valeurs sont au cœur de notre action et guident notre vision pour l'avenir de notre collectivité.

D. POURSUIVRE LES ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis 2007, la Collectivité de Saint Martin exerce les compétences dévolues aux régions en matière de formation professionnelle. La gestion de cette compétence est assurée au sein de la Délégation au Développement Humain et citoyenneté par la Direction de la Formation, des Compétences et de l'Emploi (DFCE) qui est chargée de la mise en œuvre de la politique territoriale et des orientations stratégiques de la Collectivité en matière de formation professionnelle.

Ainsi, la Collectivité a pris l'engagement d'investir dans l'homme en mettant à la disposition de sa population des outils leur permettant d'élever leur niveau de qualification afin de trouver une insertion professionnelle. En conséquence, les actions qui seront menées doivent porter une réponse aux besoins du territoire, à l'orientation et l'insertion, aux besoins économiques des entreprises et à la demande sociale de la population.

Pour ce faire, la Collectivité sous cette nouvelle mandature souhaite développer l'offre et améliorer la qualité de la formation professionnelle sur son territoire.

Pour la réalisation de sa programmation 2024 la Collectivité sollicitera le soutien financier du Fonds Social Européen+ (FSE+) pour la mise en place d'une partie des dispositifs de formation professionnelle.

1- Renforcement de l'Apprentissage : Soutien Accru avec le défraiement

L'apprentissage, véritable tremplin vers l'emploi, est au cœur de nos préoccupations. En offrant aux jeunes la possibilité de combiner formation théorique en centre de formation et expérience pratique en entreprise, nous favorisons leur insertion professionnelle et contribuons à leur développement personnel.

Dans cet esprit, nous nous engageons à soutenir activement les jeunes inscrits dans un CFA situé en dehors de notre territoire mais effectuant leur formation pratique au sein des entreprises de Saint-Martin. Nous reconnaissons l'importance de leur accès à des formations spécialisées qui ne sont pas toujours disponibles localement.

Ainsi, notre dispositif de défraiement vient en aide à ces apprentis en couvrant une partie de leurs frais de transport, d'hébergement, de mobilité et de restauration. Cette mesure vise à alléger le fardeau financier des jeunes et à leur permettre de se concentrer pleinement sur leur formation et leur développement professionnel.

Nous sommes convaincus que cet investissement dans la jeunesse est essentiel pour renforcer notre économie et notre société dans son ensemble. En soutenant nos apprentis, nous investissons dans l'avenir de Saint-Martin et dans la prospérité de notre territoire.

2- Formation Continue : Développer les Compétences pour un Avenir Prometteur

Le Programme Territorial de Formation Professionnelle (PTFP) représente un engagement fort de la Collectivité en faveur de la formation continue et de la montée en compétences de notre population. En proposant une quinzaine d'actions de formation offrant plus de 200 places, ce programme s'adresse à tous les citoyens désireux de se former et de développer leurs compétences.

Nous accordons une attention particulière aux secteurs du sanitaire et social, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, en leur réservant des formations spécifiques adaptées à leurs besoins. Au total, ce sont plus de 350 places de formation qui seront disponibles en 2024, témoignant de notre engagement à offrir à chacun la possibilité de se former et de s'épanouir professionnellement.

En investissant dans la formation continue, nous investissons dans le capital humain de Saint-Martin, renforçant ainsi notre résilience économique et notre compétitivité sur le marché du travail régional et international.

E. DYNAMISATION ÉCONOMIQUE POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Dans le cadre de notre politique économique, nous maintiendrons notre engagement en faveur du soutien aux entreprises, en particulier dans les secteurs clés tels que le tourisme, l'agriculture, l'économie bleue et verte, ainsi que la promotion économique, avec pour objectif ultime la revitalisation commerciale de notre territoire. Ce pilotage stratégique s'exerce à travers trois directions et une mission dédiée.

En 2024, nous continuerons de soutenir financièrement les organismes de la même manière qu'en 2023 :

	AIDES EN 2023 - Reconduite
Dotations aux EPIC	11 020 000 € <i>(OT, Abattoir) dont 2 640 000€ de dotation d'investissement à l'EPSM</i>
Aide à l'investissement des entreprises	1 075 000€ <i>BOOST, MBC, GREEN'UP</i>
Aide au fonctionnement des entreprises	910 000 € <i>(Aide au tutorat, Aide sécheresse, Elevage, audiovisuel ...)</i>
Aide aux associations	636 923€ <i>(ISMA, ADIE, ...)</i>
Autres dépenses	226 910 € <i>(Road to business, les assises de l'économie bleue, guide de l'investisseur, labellisation France station nautique)</i>

Pour dynamiser notre économie et assurer une prospérité partagée parmi tous les habitants, nous avons défini des objectifs prioritaires pour l'année 2024, axés sur le développement économique durable et l'innovation. Notre stratégie vise à relancer et à renforcer les secteurs

clés de notre économie, tout en favorisant la création d'emplois et en soutenant les entreprises locales. Voici les principaux piliers de notre plan d'action :

1- Relance de la Délégation de Service Public pour la gestion des marinas Port la Royale et Fort Louis

Nous prévoyons de revitaliser ces espaces vitaux pour notre économie locale. En optimisant la gestion de ces marinas, nous souhaitons non seulement améliorer l'attrait touristique de notre région, mais également stimuler l'économie locale par le biais d'activités maritimes renouvelées.

Cette initiative vise à faire de nos marinas des pôles d'attraction majeurs, dynamisant ainsi les secteurs connexes tels que le tourisme, la restauration, et les services nautiques.

2- Structuration des filières d'activités stratégiques

Nous nous engageons à structurer et à développer des filières clés telles que la réparation navale, l'audiovisuel, l'agriculture et la pêche.

En renforçant ces secteurs, nous entendons diversifier notre économie et créer des opportunités d'emplois durables. La mise en place de programmes de formation et de soutien aux entreprises dans ces secteurs sera essentielle pour bâtir une économie résiliente et compétitive.

3- Élaboration de la Stratégie Territoriale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII)

Cette stratégie ambitieuse vise à transformer notre territoire en un pôle d'excellence économique.

En mettant l'accent sur la création d'emplois, la diversification et le renouvellement des activités économiques, ainsi que l'accompagnement des entreprises, nous souhaitons favoriser une croissance inclusive et durable.

L'internationalisation de notre économie, grâce à la promotion de l'innovation et au renforcement des échanges commerciaux, constituera un levier essentiel de notre développement.

4- Soutien à l'animation et à la promotion du territoire

Reconnaissant l'importance du dynamisme local pour attirer investisseurs et touristes, nous prévoyons de renforcer les partenariats locaux et de soutenir les initiatives de promotion du territoire. À travers des événements, des campagnes de communication et des collaborations avec les acteurs économiques locaux, nous visons à mettre en valeur les atouts uniques de notre région, stimulant ainsi l'attractivité économique et touristique.

Ces objectifs prioritaires pour 2024 marquent notre engagement envers une stratégie de développement économique holistique, visant à renforcer les fondations de notre économie tout en préparant notre territoire aux défis de demain. En adoptant une approche collaborative et innovante, nous sommes confiants dans notre capacité à réaliser une prospérité durable et partagée pour tous les habitants.

F. ENGAGEMENT ENVERS LES PLUS VULNÉRABLES : POLITIQUE SOCIALE ET SANITAIRE DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le domaine sanitaire et social, la collectivité s'engage à maintenir son accompagnement envers les plus vulnérables à travers une série d'allocations financières cruciales :

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est octroyée à 241 personnes âgées à domicile et à 21 en établissement, l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne) bénéficie à 11 personnes en situation de handicap, et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) est allouée à 76 usagers.

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) est versé à 1900 bénéficiaires, tandis que le RSO (Revenu de Solidarité pour les + de 55 ans) bénéficie à 17 personnes, représentant une enveloppe de 14,6 millions d'euros en 2023.

Les frais d'hébergement dans les établissements médico-sociaux pour les personnes âgées, handicapées adultes et enfants, ainsi que les foyers d'aide sociale, sont en augmentation, notamment avec l'ouverture de nouvelles structures sur le territoire, telles que les accueils de jour pour personnes âgées, les SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés) et les CAMPS (Centres d'Action Médico-sociale Précoce).

Des aides extra-légales sont également fournies conformément au règlement territorial d'aide sociale, notamment pour l'urgence alimentaire, les vêtements, les frais médicaux, et les impayés de loyers ou d'énergie.

Des subventions sont attribuées aux associations œuvrant dans le domaine social. Des dépenses de fonctionnement spécifiques sont également engagées, notamment pour les médicaments, les vaccins et les analyses biologiques.

Pour l'année en cours, nos objectifs prioritaires incluent le lancement d'actions de prévention ciblées dans le cadre du contrat local de Santé 2023-2027, à travers des appels à projets spécifiques. De plus, un appel à projet sera lancé pour la création d'un établissement d'accueil dans le cadre de la protection de l'enfance, avec des répercussions financières prévues pour 2025.

G. AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET GRANDS PROJETS STRUCTURANTS EN 2024

Dans notre vision stratégique pour 2024 et les années suivantes, la Collectivité de Saint-Martin s'engage dans un programme ambitieux destiné à remodeler et revitaliser notre territoire.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de projets significatifs dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des infrastructures et de la mobilité, ainsi que de la gestion des déchets et de la préservation de l'environnement. Par ailleurs, l'année 2024 marquera le début de plusieurs grands projets structurants, cruciaux pour le développement durable et harmonieux de notre territoire.

1- Aménagement du Territoire et Urbanisme

Notre objectif est de transformer et d'améliorer l'infrastructure routière en réalisant des travaux sur trois carrefours routiers stratégiques : Spring, rue de la République, et Agrément. Ce faisant, nous visons non seulement à fluidifier la circulation mais aussi à renforcer la sécurité de tous les usagers.

L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie dans les écoles sont également au cœur de nos préoccupations. Nous prévoyons la création d'aires de jeux, l'installation de fresques murales et le développement d'espaces arborés, sans oublier l'installation de systèmes de climatisation, afin de fournir un environnement d'apprentissage optimal pour nos enfants.

Nous continuerons en outre le verdissement de notre territoire par une campagne de plantation d'arbres dans les espaces publics, contribuant ainsi à l'embellissement de notre cadre de vie et à la lutte contre le changement climatique.

2- Infrastructures et Mobilité

La consultation pour le projet de contournement de Galisabay-La Savanne est lancée, annonçant une amélioration significative de la mobilité dans cette zone clé. L'aménagement des trottoirs dans les quartiers résidentiels vise à promouvoir la sécurité et le confort des piétons, tandis que la création d'une fourrière animale et l'installation de bornes d'apport volontaires contribueront à une gestion plus efficace et responsable de notre environnement.

3- Gestion des Déchets et Environnement

La finalisation du plan de gestion des déchets et du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets est imminente, marquant une étape importante dans notre engagement envers un environnement sain et durable. L'entretien et la réhabilitation des plateaux sportifs, des établissements scolaires et de l'éclairage public, ainsi que la réfection des voiries et l'amélioration de la signalétique et des accotements, sont des initiatives clés pour améliorer la qualité de vie dans différents quartiers.

4- Grands Projets Structurants pour 2024-2027

Nous sommes fiers d'annoncer le lancement de grands projets structurants, qui incluent la construction d'une nouvelle Cité administrative, d'un Centre technique, d'un Hôtel des impôts, du Stade Albéric Richards, ainsi que de Maisons des Jeunes et de la Culture à Sandy-Ground et Grand-Case, et l'aménagement des espaces publics et de la voirie de Grand Case. Ces projets reflètent notre engagement à reconstruire et à développer notre territoire, en tenant compte des leçons apprises suite à l'ouragan Irma.

Ces initiatives ambitieuses soulignent notre détermination à promouvoir un développement qui bénéficiera à tous les Saint-Martinois, en améliorant significativement leur qualité de vie et en renforçant la résilience de notre territoire face aux défis futurs.

VII. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

A. Évolution de la masse salariale de la Collectivité de Saint-Martin

La masse salariale de la Collectivité de Saint-Martin est un poste de dépense majeur qui nécessite une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du budget 2024. Plusieurs nouvelles mesures, tant exogènes qu'endogènes, sont prévues pour 2024 et auront un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale.

En effet, dans le contexte actuel de forte inflation, l'État a pris plusieurs mesures exogènes pour favoriser le pouvoir d'achat des agents publics. Ces mesures, non budgétées par la Collectivité de Saint-Martin car non anticipables, ont été décidées au fil de l'eau en 2023 pour faire face à un contexte économique inédit.

Ces mesures ont une incidence importante sur le budget de la Collectivité dès 2023 et un effet en année pleine pour 2024 qu'il convient de prendre en compte dans nos projections.

L'impact global de ces mesures sur la masse salariale de notre Collectivité pour l'année 2024 est estimé à 5,6 millions d'euros.

1- Mesures exogènes et leurs impacts

LES MESURES	LEUR IMPACTS BUDGETAIRES 2024
<p>Dégel du point d'indice</p> <p>(Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation)</p>	<p>Suite à la décision de l'État de dégeler le point d'indice au 1^{er} juillet 2023, l'impact sur la masse salariale de la Collectivité en 2024 est estimé à 693K€.</p>
<p>Loi Taquet</p>	<p>L'application de la loi Taquet en faveur des assistants familiaux aura un impact de 324K€ en 2024.</p>
<p>Revalorisation du minimum de traitement</p>	<p>La revalorisation des indices de rémunération des fonctionnaires en début de grilles de catégories C et B aura un impact de 214K€ en 2024.</p>
<p>Application de la loi Ségur 2 (Décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale):</p>	<p>L'application de la loi Ségur 2 pour les personnels sociaux et médico-sociaux aura un impact de 132K€ en 2024.</p>
<p>. Attribution de 5 points d'indice majorés à tous les agents publics (décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation) à</p>	<p>Cette mesure aura un impact significatif sur la masse salariale de la Collectivité, qui s'élèvera à 405K€</p>

<p>compter du 1er janvier 2024 : En 2024, l'État a prévu une augmentation de 5 points d'indice majorés pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale</p>	
<p>Prime pouvoir d'achat (Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale) : Cette mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics face à l'augmentation du coût de la vie et à valoriser leur engagement au service du public</p>	<p>+500K€</p>
<p>Évolutions des charges sociales : Les charges sociales liées à la rémunération des agents pourraient également évoluer en 2024. Toute augmentation des taux de cotisation sociale aura un impact direct sur la masse salariale de la Collectivité, notamment la cotisation CNRACL (retraite fonctionnaires)</p>	<p>+ 200K€ (Le gouvernement prévoit d'augmenter d'1 point le taux de cotisation des employeurs de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (la CNRACL) à compter de 2024, pour atteindre 31,65 %, contre 30,65 % actuellement.)</p>
<p>Prévoyance et mutuelle (Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement) La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale. La principale difficulté</p>	<p>+400K€</p> <p>Il est proposé d'avancer le calendrier à 2024 pour sortir les agents de ce risque.</p> <p>Elle couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : il est alors question de risque « prévoyance » ou de couverture « maintien de salaire » ;

<p>rencontrée par les agents en situation de maladie est le passage à demi-traitement ce qui peut amener des situations de grandes précarité financière. Les dispositions du décret s'appliquent au 1^{er} janvier 2025 pour l'obligation de participation employeur à la prévoyance et 1^{er} janvier 2026 pour la participation « santé » aux mutuelles</p>	<ul style="list-style-type: none">• les risques d'atteinte à l'intégrité physique et à la maternité : on parle alors de risque « santé » ou complémentaire maladie. <p>Jusqu'alors facultative, la participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents devient obligatoire selon un calendrier de mise en œuvre échelonné à compter du 1er janvier 2022.</p>
---	--

2- Des mesures pour rassurer nos agents :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique constitue une avancée significative pour les agents publics, selon la ministre de la Transformation et de la fonction publiques. Cette ordonnance établit de nouvelles obligations pour les employeurs publics en matière de financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, notamment dans les trois fonctions publiques.

Elle prévoit que les employeurs publics doivent contribuer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, avec une participation de 50% pour le risque "Santé" et de 20% pour le risque "Prévoyance", sur la base de montants de référence définis par décret.

La protection sociale des agents territoriaux revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle garantit la sécurité et le bien-être des agents en leur assurant une couverture en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité ou de retraite, ce qui contribue à leur motivation et à leur productivité.

Ensuite, une protection sociale solide rend la fonction publique territoriale plus attrayante pour les potentiels candidats, renforçant ainsi son attractivité et favorisant l'attraction et la rétention des talents. Enfin, en tant qu'employeur, la collectivité a une responsabilité sociale envers ses agents, et assurer une protection sociale adéquate fait partie intégrante de cette responsabilité.

3- Les mesures endogènes et leurs impacts : Une vision RH affirmée

LES MESURES RH DE LA COLLECTIVITE	LEUR IMPACTS BUDGETAIRES 2024
Régularisation des carrières et avancements de grade	La finalisation de la régularisation des carrières et des avancements de grade pour la période 2017 à 2020 devrait se finaliser en février 2024 : aura un coût de 300K€ en 2024
Relance des campagnes d'avancement et de promotion	Les campagnes d'avancement et de promotion seront relancées en 2024, ce qui entraînera une augmentation de la masse salariale. L'impact de cette mesure dépendra du nombre d'agents concernés et de l'ampleur des avancements et promotions accordés. Coût 300K€
Les recrutements	<p>Les recrutements qui devront intervenir sur l'année 2024, s'élèverait à 40 ETP (dont 15 cat A et 7 cat B) suite à la création du tableau des emplois de juillet 2023 +1M€: créations d'emplois proposées (250, à l'échéance 2026) sont en effet motivées par la volonté de la Collectivité d'exercer l'intégralité de ses compétences et de répondre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de ses missions (cf. montée en puissance de la compétence « Logement », par exemple) ; • Aux besoins en compétence et expertise identifiés dans le cadre des projets en cours ainsi qu'aux exigences croissantes des services publics locaux.

	<p>Ces nouveaux postes viendront renforcer les effectifs notamment l'encadrement intermédiaire, et permettront d'améliorer la qualité des services offerts aux Saint-Martinois</p>
<p>L'école du management et campus du management</p>	<p>200K€ : Une administration forte, structurée et efficiente pour faire rayonner Saint-Martin sur le plan national et international tel est l'objectif fixé à la Direction Générale des Services sur ce mandat.</p> <p>Cet objectif répond à plusieurs enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services publics efficients et exemplaires répondant aux besoins des administrés • Exister auprès des autorités nationales et être reconnu • Une administration correctement formée pour accompagner les élus et sécuriser leurs décisions
<p>Ruptures conventionnelles</p>	<p>21 agents partis en rupture conventionnelle en 2023 nous prévoyons environ le même nombre de départs volontaires compte tenu du nombre d'agents ayant déjà pris l'attache de la DRH 700K€ et un surcoût pour les Allocations de Retour à l'Emploi + 300K€ soit 1M€</p>

4- Focus sur l'École du Management :

Au cœur de notre engagement pour l'excellence du service public, nous avons lancé la construction d'une École du Management, pilotée par la DRH et ses équipes de chargés de

missions. Prévues pour être opérationnelles dès le premier trimestre 2024, ces initiatives revêtent une importance capitale dans notre stratégie de développement des compétences.

L'objectif primordial de cette École du Management est d'offrir aux agents de la Collectivité les outils nécessaires pour développer et perfectionner leurs compétences, tout en les accompagnant dans leur évolution professionnelle et personnelle. Fruit d'une réflexion approfondie et d'une planification méticuleuse, cette école incarne notre vision d'une administration où chacun peut réaliser son plein potentiel grâce à la formation continue et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Nous sommes fermement convaincus que l'investissement dans la formation est essentiel pour favoriser le progrès, stimuler l'innovation et garantir la réussite individuelle et collective. Dans un monde en constante évolution, marqué par l'émergence de nouvelles technologies et l'apparition de défis complexes, il est impératif de rester constamment à jour et de s'adapter aux nouvelles réalités.

Cette École du Management représente un investissement essentiel dans le renforcement de nos capacités et de notre gouvernance, garantissant ainsi la qualité et l'efficacité de notre action au service de tous les citoyens.

VIII. ANNEXES

(e) : estimations [et dernières données disponibles en italique] ; (p) : prévisions (PLF 2024 : Chiffres-clés et Rapport Economique Social et Financier ; Loi de Finances Initiale pour 2024 ; OFCE)

1- Environnement international

Taux de change euro/dollar¹ (1 € = ...US. \$, moyenne annuelle) :

- 2010 : 1,33 \$
- 2018 : 1,18 \$
- 2019 : 1,12 \$
- 2020 : 1,14 \$
- 2021 : 1,18 \$
- 2022 : 1,10 \$
- 2023 (e²) : 1,09 \$
- 2024 (p) : 1,09 \$ (RESF 2024) à 1,15 \$ (OFCE) ; *1,083 \$ au 29 Février 2024*

Taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale Européenne (moyenne annuelle) :

- 2010 : 1 %
- 2018 : 0 %
- 2019 : 0 %
- 2020 : 0 %
- 2021 : 0 %
- 2022 : 0,6 %
- 2023 (e³) : 3,8 % (*depuis le 16 Septembre 2023 = 4,50 %*)
- 2024 (p) : 3,9 % (RESF 2024) à 4,5 % (OFCE)

Prix du pétrole brut, Brent⁴ (en US. \$ le baril, moyenne annuelle) :

- 1990 : 23 \$
- 2000 : 28 \$
- 2010 : 80 \$
- 2018 : 71 \$
- 2019 : 64 \$
- 2020 : 42 \$
- 2021 : 71 \$
- 2022 : 101 \$
- 2023 (e⁵) : 82 \$
- 2024 (p) : 86 \$ (RESF 2024) à 90 \$ (OFCE) - (*Janvier 2024 : 80 \$*)⁶

¹ Sources : Chiffres-clés (PLF 2012, 2022 et 2023) pour les années 2010 à 2022 (données définitives).

² Source : RESF 2024, p. 37 et p.160, pour les estimations de 2023 et pour les prévisions de 2024.

³ Source : RESF 2024, p.160, pour les moyennes des années 2022 et 2023 ainsi que pour les prévisions de 2024.

⁴ Chiffres arrondis. Sources : RESF 2009 (T. 2, p. 40) pour les années 1990 et 2000 ; Chiffres-clés (PLF 2012, 2022 et 2023) pour les années 2010 à 2022.

⁵ Source : RESF 2024, p. 37 et p.160.

⁶ Source : INSEE, Informations rapides n°39, 16 Février 2024.

Taux de croissance du PIB : Etats-Unis⁷ (en volume, %)

- 2018 : + 2,9 %
- 2019 : + 2,3 %
- 2020 : -3,4 %
- 2021 : + 5,7 %
- 2022 : + 1,9 %
- 2023 (e⁸) + 2,5 % (4^{ème} T : + 0,8 %)⁹
- 2024 (p) : + 0,8 % (OFCE¹⁰ et RESF 2024) à + 2,1 % (OCDE¹¹)

Taux de croissance du PIB : Zone Euro¹² (en volume, %)

- 2018 : + 1,9 %
- 2019 : + 1,3 %
- 2020 : -6,5 %
- 2021 : + 5,2 %
- 2022 : + 3,4 %
- 2023 (e¹³) + 0,9 %
- 2024 (p) : + 0,6 % (OCDE¹⁴) - + 0,7 % (OFCE) à + 1,3 % (RESF 2024)

2- Données nationales (Economie et Social)

Population, au 1^{er} Janvier¹⁵ (milliers d'habitants) :

- 1990 : 57 996,4 (Saint-Martin : 28,5)
- 2000 : 60 508,1 (Saint-Martin : 29,1)
- 2010 : 64 612,9 (Saint-Martin : 37)
- 2018 : 66 992,2 (Saint-Martin : 34,1)
- 2019 : 67 258,1 (Saint-Martin : 32,5)
- 2020 : 67 441,8 (Saint-Martin : 31,8)
- 2021 : 67 697,1 (Saint-Martin : 31,5)¹⁶
- 2022 (e) : 67 926,6
- 2023 (e) : 68 143,4
- 2024 (e) : 68 373,4
 - o 1990 - 2021 : + 16,7 % (Saint-Martin : + 10,5 %)
 - o 2018 - 2021 (effet IRMA) : + 1 % (Saint-Martin : -7,6 %)¹⁷

⁷ Sources : Chiffres-clés (PLF 2022, 2023, et 2024) pour les années 2018-2021 ; INSEE, Point de conjoncture du 7 Février 2024 pour l'année 2022.

⁸ Source : INSEE, Point de conjoncture du 7 Février 2024.

⁹ Source : idem.

¹⁰ OFCE : *op. cit.*, n°120 ; RESF 2024, *op. cit.*

¹¹ Prévisions publiées le 5 Février 2024.

¹² Sources : Chiffres-clés (PLF 2022, 2023, et 2024) pour les années 2018-2022.

¹³ Source : RESF 2024, p. 37, p. 42 et p. 160.

¹⁴ Prévisions publiées le 5 Février 2024.

¹⁵ Source : INSEE. 1) France : (i) 1990 à 2021, populations légales issues du recensement INSEE (« populations municipales ») : Métropole [66,14 M. hab.] + DOM [2,23 M. hab.], hors COM (et hors Mayotte jusqu'en 2014) ; (ii) 2022-2023-2024, estimations INSEE (16 Janv. 2024, présentation du Bilan démographique 2023, INSEE-Première n°1978). La population cumulée des 5 COM et de la Nouvelle-Calédonie étant estimée à 0,61 M. hab. début 2024, la population de la France entière devrait désormais s'établir à 69 millions d'habitants. 2) Saint-Martin : ITSEE, notamment conférence de presse du 6 Février 2024. Données issues du recensement annuel de l'INSEE. Derniers résultats (1^{er} Janv. 2021) : cf. Décret n°2023-1256 du 26 Décembre 2023 : 31 477 habitants recensés.

¹⁶ Soit 0,05 % de la population nationale, contre 0,06 % en 2010.

¹⁷ Soit une diminution « officielle » de la population estimée par l'INSEE à 2 588 habitants entre le 1^{er} Janvier 2018 [34 065 hab.] et le 1^{er} Janvier 2021 [31 477 hab.].

PIB¹⁸ : Produit Intérieur Brut¹⁹ (en Mds. € courants) :

- 1990 : 1 053,5
- 2000 : 1 478,6 (Saint-Martin : 0,42)²⁰
- 2010 : 1 995,3 (Saint-Martin : 0,54)²¹
- 2018 : 2 363,3 (Saint-Martin : 0,54)
- 2019 : 2 437,6 (Saint-Martin : 0,58)
- 2020 : 2 317,8 (Saint-Martin : 0,52)
- 2021 : 2 502,1 (Saint-Martin : 0,55)²²
- 2022 : 2 639,1
- 2023 (e²³) : 2 818,1
- 2024 (p) : 2 930,8 (PLF 2024)
 - o 2000 - 2021 : + 69,2 % (Saint-Martin : + 30,4 %) ²⁴

Produit Intérieur Brut par habitant²⁵ (en euros courants) :

- 1990 : 18 085 €
- 2000 : 24 278 € (Saint-Martin : 14 500 €)
- 2010 : 30 692 € (Saint-Martin : 14 700 €)
- 2018 : 35 039 € (Saint-Martin : 15 891 €)
- 2019 : 35 977 € (Saint-Martin : 17 970 €)
- 2020 : 34 084 € (Saint-Martin : 16 183 €)
- 2021 : 36 669 € (Saint-Martin : 16 962 €)
- 2022 : 38 547 €
- 2023 (e) : 41 286 €
 - o 2000 - 2021 : + 51 % (Saint-Martin : + 17 %)
 - o 2019 - 2021 (effet COVID) : + 1,9 % (Saint-Martin : -5,6 %)

¹⁸ Périmètre : Métropole + 5 DOM, hors COM. Le PIB de la France est donc délibérément sous-évalué d'environ 16 Mds. € (ce qui tend à majorer artificiellement les ratios déficit et dette / PIB). L'article 148 de la Loi n°2027-256 du 28 Févr. 2017 (Loi « Egalité Réelle ») prévoyait d'étudier la réintégration du PIB des COM au sein du PIB national, ce qui n'a pas été fait.

¹⁹ Source : INSEE (28 Sept. 2023) pour les données nationales, années 1990-2022.

²⁰ Source : CEROM (Octobre 2005), données de 1999 (421 M. €). Idem pour PIB/habitant, *infra*.

²¹ Source : CEROM (Octobre 2014) : 544 M. €. Idem PIB/habitant, *infra*.

²² Données 2018-2021 : Source, CEROM, conférence de presse du 22 Juin 2022. Données définitives pour les PIB de 2018 (541,3 M. €) et de 2019 (582,6 M. €) ; données provisoires pour les PIB de 2020 (523,6 M. €) et de 2021 (548,9 M. €). Idem PIB/hab.

²³ Source : Chiffres-clés, PLF 2024 (27 Sept. 2023) : estimations 2023 et prévisions 2024.

²⁴ 1999-2021 pour Saint-Martin. Idem PIB/hab.

²⁵ Source : INSEE (28 Sept. 2023) pour les données des années 1990 à 2022.

Taux de croissance annuel du PIB national²⁶ (évolution en volume, %) :

- 1990 : + 2,9 %
- 2000 : + 3,9 %
- 2010 : + 1,9 %
- 2018 : + 1,9 % (Saint-Martin : -8,1 %)
- 2019 : + 1,8 % (Saint-Martin : + 6,5 %)
- 2020 : -7,5 % (Saint-Martin : -12,5 %)
- 2021 : + 6,4 % (Saint-Martin : + 4,9 %)²⁷
- 2022 : + 2,5 %
- 2023 (e²⁸) : + 0,9 % (4^{ème} T : 0 %)
- 2024 (p) : + 0,6 % (OCDE) - + 0,8 % (OFCE) à + 1 % (Gouvernement²⁹) ; 1^{er} T. 2024 : + 0,2 %³⁰

Inflation : variation annuelle des prix à la consommation³¹ (en %) :

- 1990 : + 3,4 %
- 2000 : + 1,7 %
- 2010 : + 1,5 %
- 2018 : + 1,8 %
- 2019 : + 1,1 %
- 2020 : + 0,5 %
- 2021 : + 1,6 %
- 2022 : + 5,2 %³²
- 2023 : + 4,9 %³³
- 2024 (p) : + 2,6 % (RESF 2024³⁴) à + 3,3 % (OFCE) ; (Janvier 2024 : + 3,1 % ; Février 2024 : + 2,9 %)³⁵

Taux d'investissement des entreprises³⁶ (investissements bruts en pourcentage de la valeur ajoutée brute, en %) :

- 1990 : 22,8 %
- 2000 : 21,9 %
- 2010 : 22,1 %
- 2018 : 24,3 %
- 2019 : 24,2 %
- 2020 : 25 %
- 2021 : 25,7 %
- 2022 : 25,9 %
- 2023 (e³⁷) : 25,6 % (3^{ème} T. 2023 : 25,7 % ; 4^{ème} T. 2023 : 25,4 %)³⁸
- 2024 (p) : 24,7 % (OFCE) à 25,6 % (RESF 2024)

²⁶ Source : INSEE, Chiffres-clés, 31 Mai 2023, pour les données nationales (années 1990 à 2022).

²⁷ Données 2018-2021 : Source, CEROM, conférence de presse du 22 Juin 2022.

²⁸ Source : INSEE, Informations rapides n°23, 30 Janvier 2024.

²⁹ Annonces du ministre de l'Economie, 18 Février 2024. Rappel : + 1,4 % prévus selon le PLF 2024 (RESF 2024, p. 40).

³⁰ Source : INSEE, point de conjoncture du 7 Février 2024 ; acquis de croissance prévu pour 2024 : + 0,5 %.

³¹ Périmètre : France + DOM (hors Mayotte), hors COM. Source : RESF 2012 (T. 2, p. 43) pour l'année 2010 ; INSEE, Tableau de bord de l'économie française pour les données des années 2000 à 2023, 12 Janvier 2024.

³² Zone euro : + 8,4 % (source : RESF 2024, p. 160).

³³ Zone euro : + 5,4 % (source : *idem* ; et prévisions de 2,9 % pour 2024).

³⁴ Source : RESF 2024, p. 40.

³⁵ Source : INSEE, Informations rapides n°50, 29 Février 2024. En glissement annuel.

³⁶ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 31 Mai 2023, pour les données relatives aux années 1990 à 2022.

³⁷ Source : RESF 2024, p. 158.

³⁸ Source : INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024.

Taux d'autofinancement des entreprises³⁹ (épargne brute / formation brute de capital fixe, en %) :

- 1990 : 82,9 %
- 2000 : 98,7 %
- 2010 : 93,7 %
- 2018 : 91,9 %
- 2019 : 97,1 %
- 2020 : 80,7 %
- 2021 : 97,5 %
- 2022 : 85,8 %
- 2023 (e⁴⁰) : 86,5 % (3^{ème} T. 2023 : 87,4 % ; 4^{ème} T. 2023 : 87,2 %)⁴¹
- 2024 (p) : 85 % (OFCE) à 89,9 % (RESF 2024)

Effort national en R&D⁴², dépenses intérieures en recherche et développement (en % du PIB) :

- 1990 : 2,27 %
- 2000 : 2,09 %
- 2010 : 2,18 %
- 2018 : 2,20 %
- 2019 : 2,19 %
- 2020 : 2,30 %
- 2021 : 2,22 %
- 2022 (e) : 2,18 %

Balance commerciale⁴³, échanges de biens⁴⁴, (données douanières FAB-FAB⁴⁵, Mds. € courants) :

- 1990 : -12,2
- 2000 : -5,4
- 2010 : -52,4
- 2018 : -62,8
- 2019 : -57,9
- 2020 : -64,4
- 2021 : -85,6
- 2022 : -163,2
- 2023 : -99,6
- 2024 (p) : -95,1 (RESF 2024)

³⁹ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 31 Mai 2023, pour les années 1990 à 2021 ; Informations rapides n°23 pour l'année 2022 (chiffres rectifiés, 30 Janvier 2024).

⁴⁰ Source : INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024.

⁴¹ Source : INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024.

⁴² Sources : INSEE (16 Juin 2023) pour les données 1990-2020 ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SIES, 19 Déc. 2023) pour les données 2021 (définitives) et 2022 (provisoires).

⁴³ Périmètre : Métropole + DOM ; hors COM. À partir du 1^{er} Janvier 1997, les DOM, auparavant exclus du champ de la balance commerciale de la France, ont été traités comme l'ensemble des départements métropolitains. Mais les COM sont, pour leur part, toujours considérées en tant que territoires d'exportation...sauf la RUP de Saint-Martin ; mais depuis 2013, les statistiques d'échanges extérieurs de Saint-Martin sont intégrées dans celles de la Guadeloupe, « sans possibilité de les isoler » (source : Rapports annuels de l'IEDOM)...

⁴⁴ Source : INSEE, 27 Juillet 2023 (d'après les données douanières), pour les années 1990 à 2022 ; DGDDI (Douanes), 7 Février 2024 pour les résultats de 2023 (estimation du RESF 2024, p. 50 : -105 Mds. € pour 2023 ; et prévisions de -95,1 Mds. € pour 2024).

⁴⁵ « FAB » (franco à bord) : signifie que les frais de transport et d'assurance ne sont inclus dans le prix du produit que pour la partie correspondant à son acheminement jusqu'à la frontière française. A l'inverse, les frais de transport et d'assurance nécessaires pour acheminer un produit à la frontière française (environ 2 % du coût des importations) ne sont pas inclus dans le prix du produit.

Logement⁴⁶ : évolution du nombre de résidences principales (en milliers) ; et proportion de logements vacants (en % du total des logements).

- 1990 : 21 894 ; 7,2 % (Saint-Martin : 8,37 ; 11,9 %)
- 2000 : 24 628 ; 6,9 % (Saint-Martin : 9,83 ; 8,9 %)⁴⁷
- 2010 : 27 786 ; 7,2 % (Saint-Martin : 13,36 ; 10,3 %)⁴⁸
- 2018 : 29 752 ; 8,1 % (Saint-Martin : 13,33 ; 13,9 %)
- 2019 : 30 012 ; 8,2 % (Saint-Martin : 12,98 ; 14,4 %)
- 2020 : 30 284 ; 8,2 % (Saint-Martin : 12,80 ; 15,5 %)⁴⁹
- 2021 : 30 520 ; 8,2 %
- 2022 : 30 774 ; 8,2 %
- 2023 (e) : 31 031 (8,2 %)⁵⁰
 - o 1990 - 2020 : + 38,3 % (Saint-Martin : + 52,9 %)
 - o 2010-2020 : + 9 % (Saint-Martin : -4,2 %)

Pouvoir d'achat : Revenu disponible brut réel par unité de consommation⁵¹ (évolution annuelle) :

- 1990 : + 3,2 %
- 2000 : + 2,6 %
- 2010 : + 0,8 %
- 2018 : + 0,8 %
- 2019 : + 2 %
- 2020 : -0,3 %
- 2021 : + 2,1 %
- 2022 : -0,3 %
- 2023 (e⁵²) : + 0,3 % (3^{ème} T. 2023 : -0,1 % ; 4^{ème} T. 2023 : + 0,6 %)⁵³
- 2024 (p) : + 0,4 % (OFCE)

Taux d'épargne des ménages⁵⁴ (épargne brute en pourcentage du revenu disponible brut) :

- 1990 : 12,6 %
- 2000 : 13,5 %
- 2010 : 16 %
- 2018 : 14,4 %
- 2019 : 15,1 %
- 2020 : 20,9 %
- 2021 : 19 %
- 2022 : 17,5 %
- 2023 (e⁵⁵) : 17,6 % (3^{ème} T. 2023 : 17,3 % ; 4^{ème} T. 2023 : 17,9 %)⁵⁶
- 2024 (p) : 18,1 % (OFCE) à 18,2 % (RESF 2024)

⁴⁶ Périmètre : Métropole + DOM (hors Mayotte) ; hors COM. Sources : 1) Données nationales (1990-2023) : cf. INSEE, 25 Septembre 2023. 2) Données de Saint-Martin (en l'absence d'Enquête Logement INSEE après 2006) : ITSEE (*op. cit.*), et rapports annuels de l'IEDOM, d'après recensements INSEE (années 1990-2019) ; Données 2020 : exploitation des données issues du recensement 2020 (cf. Décret n° 2022-1702 du 29 Décembre 2022), cf. site INSEE (données brutes sur le logement mises en ligne le 27 Juin 2023).

⁴⁷ Données du recensement de 1999.

⁴⁸ Données du recensement de 2009.

⁴⁹ Soit 2 649 logements vacants sur un total de 17 046 logements recensés.

⁵⁰ Soit 3,09 millions de logements vacants pour un total de 37,82 millions de logements recensés.

⁵¹ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française pour les années 1990 à 2021, 31 Mai 2023.

⁵² Source : INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024. Chiffres rectifiés pour l'année 2022 (-0,3 % au lieu de -0,4 %).

⁵³ Source : INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024

⁵⁴ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française pour les années 1990 à 2021, 31 Mai 2023 ; Informations rapides n°23 *op. cit.* pour l'année 2022 (chiffres rectifiés, 30 Janvier 2024).

⁵⁵ Source : INSEE, INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024.

⁵⁶ Source : INSEE, INSEE, Informations rapides n°48, 29 Février 2024.

Evolution de l'emploi total⁵⁷ (en milliers) :

- 1990 : 23 521,8 (Saint-Martin : 11,98)
- 2000 : 25 615,9 (Saint-Martin : 10,64)⁵⁸
- 2010 : 27 048,4 (Saint-Martin : 12,99)
- 2018 : 28 261,5 (Saint-Martin : 11,46)
- 2019 : 28 744,7 (Saint-Martin : 10,95)
- 2020 : 28 750,9 (Saint-Martin : 10,69)
- 2021 : 29 732,4
- 2022 : 30 176,5
- 2023 (e⁵⁹) : 30 508,4
- 2024 (p) : 30 661 (RESF 2024)⁶⁰
 - o 1990 - 2020 : + 22,2 %⁶¹ (Saint-Martin : -10,8 %)⁶²
 - o 2010 - 2020 : + 6,3 % (Saint-Martin : -17,7 %)

Emploi public, au 31 Décembre, effectifs physiques des trois fonctions publiques⁶³ (en milliers) :

- 1990 : 4 257,6 (FPT : 1 116,4)
- 2000 : 4 831 (FPT : 1 327,9)
- 2010 : 5 379,6 (FPT : 1 811,1)
- 2018 : 5 564,3 (FPT : 1 915,4)
- 2019 : 5 611,3 (FPT : 1 935,4)
- 2020 : 5 660,2 (FPT : 1 931,8)
- 2021 : 5 674,4 (FPT : 1 942,5)
- 2022 (e) : 5 670
 - o 1990 - 2021 : + 33,3 % (FPT : + 74 %)
 - o 2010 - 2021 : + 5,5 % (FPT : + 7,3 %)⁶⁴

⁵⁷ Sources : 1) Données nationales (1990-2022, Métropole + DOM hors Mayotte) : cf. INSEE, 20 Déc. 2023, Chiffres clés, Emploi salarié et non salarié ; périmètre : d'après Enquête Emploi INSEE (au sens du Bureau International du Travail, BIT), 15 ans et plus, en fin d'année. 2) Données de Saint-Martin (en l'absence d'Enquête Emploi) : ITSEE, rapports annuels de l'IEDOM, d'après recensements annuels de l'INSEE (années 1990-2020) ; périmètre : Population active occupée au sens du recensement (actifs ayant un emploi), 15-64 ans, au 1^{er} Janvier.

⁵⁸ Données du recensement de 1999.

⁵⁹ Source : RESF 2024, p. 161, hypothèse d'une augmentation de 1,1 % entre 2022 et 2023.

⁶⁰ Source : *idem*. Hypothèse d'une augmentation de 0,5 % entre 2023 et 2043.

⁶¹ Population active : + 16,2 % (de 25 584,4 à 29 735,2 milliers).

⁶² Population active : + 0,8 % (de 15,77 à 15,90 milliers).

⁶³ Source : DGAFP (dernières données publiées : Juin 2023). Périmètre : Métropole + DOM (sauf Mayotte). Hors COM et hors bénéficiaires de contrats aidés. FPT = Fonction publique territoriale.

⁶⁴ Emploi total en France : + 9,9 % entre 2010 et 2021 (cf. *supra*).

Taux de chômage au sens du BIT⁶⁵ (en moyenne annuelle, en % de la population active) :

- 1990 : 8 %
- 2000 : 8,5 % (Saint-Martin : 26,5 %) ⁶⁶
- 2010 : 9,3 % (Saint-Martin : 27,3 %)
- 2018 : 9 % (Saint-Martin : 33,1 %)
- 2019 : 8,4 % (Saint-Martin : 32,9 %)
- 2020 : 8 % (Saint-Martin : 32,8 %)
- 2021 : 7,9 %
- 2022 : 7,3 %
- 2023 : 7,3 % (1^{er} T. 2023 : 7,1 % ; 2^{ème} T. 2023 : 7,2 % ; 3^{ème} T. 2023 : 7,5 % ; 4^{ème} T. 2023 : 7,5 %) ⁶⁷
- 2024 : 7,6 % (INSEE) à 7,9 % (OFCE, scénario central) ⁶⁸

Nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi⁶⁹, toutes catégories⁷⁰, 4^{ème} Trimestre⁷¹ (en milliers) :

- 2000 : 3 955
- 2010 : 4 887,4 (Saint-Martin : 4,29)
- 2018 : 6 561,5 (Saint-Martin : 4,80)
- 2019 : 6 423,6 (Saint-Martin : 4,91)
- 2020 : 6 685,3 (Saint-Martin : 5,64)
- 2021 : 6 429,8 (Saint-Martin : 5,45)
- 2022 : 6 134,1 (Saint-Martin : 5,50)
- 2023 : 6 169,5 (Saint-Martin : 5,22)
 - o 2000 - 2023 : + 56 %
 - o 2018 - 2023 : -6 % (Saint-Martin : + 8,8 %)

Nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi⁷², Catégorie A⁷³, 4^{ème} Trimestre⁷⁴ (en milliers) :

- 2000 : 2 660,1
- 2010 : 2 919,4 (Saint-Martin : 3,71)
- 2018 : 3 674,4 (Saint-Martin : 4,02)
- 2019 : 3 551,3 (Saint-Martin : 3,97)
- 2020 : 3 815,2 (Saint-Martin : 4,79)
- 2021 : 3 364,9 (Saint-Martin : 4,55)
- 2022 : 3 052,7 (Saint-Martin : 4,36)
- 2023 : 3 033,3 (Saint-Martin : 3,90)
 - o 2000 - 2023 : + 14 %
 - o 2018 - 2023 : -17,4 % (Saint-Martin : -3 %)

⁶⁵ Sources : 1) Données nationales (Métropole + DOM hors Mayotte ; hors COM) : cf. INSEE, 15 Novembre 2023. 2) Données de Saint-Martin (2000-2020, publication des résultats statistiques de 2021 attendue fin Juin 2024) : au sens du recensement de la population, en l'absence d'Enquête Emploi INSEE : cf. rapports annuels de l'IEDOM (publication du rapport 2022 fin Octobre 2023).

⁶⁶ Données de 1999.

⁶⁷ Source : INSEE, Informations rapides n°33, 13 Février 2024.

⁶⁸ OFCE, Policy brief n°121 (perspectives économie française), Oct. 2013 : 8,5 % selon le scénario le plus pessimiste.

⁶⁹ France Travail depuis le 1^{er} Janvier 2024. Source : DARES (dernières données nationales et locales [DEETS Guadeloupe pour Saint-Martin] : 27 Janvier 2024).

⁷⁰ Cat. A + B + C + D + E. Périmètre : Métropole + DOM (hors Mayotte). Hors COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy depuis Février 2015, alors que ces deux collectivités relèvent intégralement du droit commun national en matière d'indemnisation du chômage.

⁷¹ Au 31 Décembre pour les données de 2000 et de 2010 (données trimestrielles depuis 2018).

⁷² France Travail depuis le 1^{er} Janvier 2024. Source : DARES (dernières données nationales et locales [DEETS Guadeloupe] : 27 Janvier 2024).

⁷³ Cat. A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi. Périmètre : Métropole + DOM (hors Mayotte). Hors COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy depuis Février 2015.

⁷⁴ Au 31 Décembre pour les données des années 2000 et 2010 (données trimestrielles depuis 2018).

Social : Nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), fin Décembre⁷⁵ (en milliers) :

- 2010 : 1 589 (Saint-Martin : 1,94)⁷⁶
- 2018 : 1 877,3 (Saint-Martin : 2,10)
- 2019 : 1 888,9 (Saint-Martin : 1,93)
- 2020 : 2 027,8 (Saint-Martin : 2,20)
- 2021 : 1 903,5 (Saint-Martin : 2,31)
- 2022 : 1 859,6 (Saint-Martin : 2,19)⁷⁷
- 2023 : 3^{ème} T : 1 817⁷⁸ (Saint-Martin : 1,82)⁷⁹
 - o 2010 - 2023 : + 14,3 % (Saint-Martin : -6,2 %) ⁸⁰
 - o 2018 - 2023 : -3,2 % (Saint-Martin : -13,3 %)

Social : Taux de pauvreté⁸¹, au seuil de 60 % du niveau de vie médian⁸² (en %) :

- 1990 : 14,2 %
- 2000 : 13,6 %
- 2010 : 14,1 %
- 2018 : 14,5 %
- 2019 : 14,3 %
- 2020 (e⁸³) : 13,6 %
- 2021 : 14,5 %
- 2022 et 2023 : tendance à la hausse

3- Données nationales (Finances publiques)

Dépenses de l'Etat⁸⁴ (Crédits de paiement en exécution, Budget général (Mds. € courants) :

- 2010 : 322,7
- 2018 : 329,7
- 2019 : 336,1
- 2020 : 389,7
- 2021 : 426,7
- 2022 : 445,7
- 2023 (e⁸⁵) : 445,5
- 2024 (p) : 445,1 (RESF 2024)

⁷⁵ Source : 1) Données nationales : cf. CAF (Cafdata, Décembre 2023) pour les années 2018 à 2022. Périmètre « France » : territoires de droit social commun (Métropole + DOM + COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy) ; foyers allocataires disposant d'un droit versable. 2) Données de Saint-Martin : Pôle Solidarité Familles de la COM, d'après les données de la CAF ; chiffres disponibles dans les rapports annuels de l'IEDOM.

⁷⁶ Données de fin Mars 2011.

⁷⁷ Soit 0,12 % du total national des bénéficiaires du RSA.

⁷⁸ Source : CAF, RSA Conjoncture n°40, Décembre 2023.

⁷⁹ 1 823 bénéficiaires estimés (PSF, d'après CAF) fin Décembre 2023.

⁸⁰ 2011-2023.

⁸¹ Données nationales : Métropole + Martinique + La Réunion. Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 14 Novembre 2023.

⁸² Soit : 1 158 €/mois en 2021 [revenu médian national : 1 930 €/mois].

⁸³ L'INSEE reconnaît que le résultat pour 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production des données (COVID) : il est donc certainement sous-estimé...

⁸⁴ Comptabilité budgétaire. Source : RESF 2024, p. 184, pour les données correspondant aux exercices 2010 à 2022.

⁸⁵ Source : RESF 2024, p. 90 pour l'estimation de l'exercice 2023 et les prévisions pour l'exercice 2024.

Dépenses de l'Etat à destination des DCOM⁸⁶ (Crédits de paiement - CP ; Budget général hors dépense fiscale, en millions d'euros courants, [dont Mission Outre-mer]) :

- 2010 : 13 557,6 [2 061,8] (Saint-Martin : 27,46)
- 2018 : 21 117,7 [2 113,5] (Saint-Martin : 90,63)
- 2019 : 18 749,1 [2 406,8] (Saint-Martin : 80,32)
- 2020 : 20 461,4 [2 331,8] (Saint-Martin : 67,02)
- 2021 : 21 162 [2 371,9] (Saint-Martin : 81,47⁸⁷)
- 2022 : 21 176,5 [2 726,5]⁸⁸ (Saint-Martin : 68,34)
- 2023 (e⁸⁹) : 22 161,4 [2 542,5] (Saint-Martin : 74,01)
- 2024 (p⁹⁰) : 22 809,5 [2 657,6] (Saint-Martin : 67,75)
 - o 2010 - 2022 : + 56,2 %⁹¹ [MDM : + 32,2 %]
 - o 2018 - 2022 : + 0,3 %⁹² [MDM : + 29 %]

Dépenses publiques⁹³ (en % du PIB) :

- 1990 : 50,1 %
- 2000 : 51,7 %
- 2010 : 56,9 %
- 2018 : 55,6 %
- 2019 : 55,4 %
- 2020 : 61,3 %
- 2021 : 59,1 %
- 2022 : 58,3 %⁹⁴
- 2023 (e⁹⁵) : 56,5 %
- 2024 (p⁹⁶) : 55,9 % (RESF 2024)

⁸⁶ Sources : Documents de Politique Transversale 2012 et 2020-2024 (dernières données : DPT 2024, 17 Oct. 2023).

⁸⁷ Estimation des dépenses consolidées (COM, Oct. 2022) : 261,51 M. € (soit 1,24 % du total des CP dépensés dans les DCOM).

⁸⁸ Soit 12,9 % du total des CP du budget général exécutés Outre-Mer (15,2 % en 2010 ; 10 % en 2018).

⁸⁹ LFI 2023.

⁹⁰ PLF 2024.

⁹¹ Dépenses du budget général (cf. *supra*) : + 38,1 %.

⁹² Dépenses du budget général (cf. *supra*) : + 35,2 %.

⁹³ Source : INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 31 Août 2023.

⁹⁴ Comptabilité nationale. Soit 1 538,9 Mds. € (dont 608,6 Mds. € pour l'Etat-« administrations publiques centrales » ; 111,8 Mds. € pour les Organismes divers d'administration centrale ; 295,3 Mds. € pour les collectivités locales-« administrations publiques locales » et 704,3 Mds. € pour les administrations de Sécurité Sociale [dont 533,1 Mds. € de prestations sociales et de transferts sociaux]). Source, RESF 2024, p. 176.

⁹⁵ Source : RESF 2024, p. 80.

⁹⁶ Source : RESF 2024, p. 165.

Recettes fiscales nettes⁹⁷ (en Mds. € courants) :

- 2010 : 253,6 (Saint-Martin : 0,043)
- 2018 : 295,4 (Saint-Martin : 0,085)
- 2019 : 281,3 (Saint-Martin : 0,107)
- 2020 : 256 (Saint-Martin : 0,093)
- 2021 : 295,7 (Saint-Martin : 0,120)
- 2022 : 323,3 (Saint-Martin : 0,122)
- 2023 (e) : 332,1 (Saint-Martin : 0,142)
- 2024 (p) : 349,4 (RESF 2024)
 - o 2010 - 2023 : + 30,9 % (Saint-Martin : + 230,2 %)
 - o 2019 - 2022 (effet COVID) : + 14,9 %⁹⁸ (Saint-Martin : + 13,8 %)⁹⁹

Taux de prélèvements obligatoires hors crédits d'impôts¹⁰⁰ (en % du PIB¹⁰¹) :

- 1990 : 40,9 %
- 2000 : 44,1 %
- 2010 : 41,3 %
- 2018 : 44,7 %
- 2019 : 43,8 %
- 2020 : 44,3 %
- 2021 : 44,3 %
- 2022 : 45,4 %
- 2023 (e¹⁰²) : 44 %
- 2024 (p) : 44,1 % (LFI 2024)¹⁰³

Solde public : besoin de financement des administrations publiques¹⁰⁴ (en % du PIB) :

- 1990 : -2,4 %
- 2000 : -1,3 %
- 2010 : -6,9 %
- 2018 : -2,3 %
- 2019 : -3,1 %
- 2020 : -9 %
- 2021 : -6,5 %
- 2022 : -4,8 %¹⁰⁵
- 2023 (e¹⁰⁶) : -4,9 %¹⁰⁷ (3^{ème} T. 2023 : -4,8 %)¹⁰⁸
- 2024 (p) : -4,4 % (LFI 2024) à -4,8 % (OFCE)

⁹⁷ Source : 1) Données nationales : RESF 2024, p. 184 (pour les données correspondant aux exercices 2010 à 2022) et p. 90 (pour les estimations de 2023 et les prévisions pour 2024). Hors crédits d'impôts. 2) Données saint-martinoises : Direction de la Fiscalité de la COM : Janvier 2024. Recettes brutes.

⁹⁸ Impôt sur le revenu : + 18,2 % (75,4 Mds. € en 2019, RESF 2023, p. 174 ; 89,1 Mds. € en 2022, RESF 2024, p. 177).

⁹⁹ 107,42 M. € en 2019 ; 122,2 M. € en 2022. Impôt sur le revenu : + 3,8 % (12,49 M. € en 2019 ; 12,97 M. € en 2022).

¹⁰⁰ Source : RESF 2021, p. 228 pour l'année 1990 ; RESF 2024, p. 177, pour les données entre 2000 et 2022.

¹⁰¹ Base 2000 jusqu'en 2000 ; base 2005 jusqu'en 2009 ; base 2010 jusqu'en 2016 ; base 2014 depuis 2017.

¹⁰² Source : RESF 2024, p. 80.

¹⁰³ Source : Article liminaire de la loi n°2023-1322 du 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 (LFI 2024).

¹⁰⁴ Source : RESF 2024, p. 174, pour les données établies jusqu'en 2022.

¹⁰⁵ Soit -126,8 Mds. € (source : RESF 2024, *op. cit.*).

¹⁰⁶ Source : Chiffres-clés, PLF 2024.

¹⁰⁷ Estimation portée à -5 % fin Janvier 2024 selon les principaux organismes de conjoncture.

¹⁰⁸ Source : INSEE, Informations rapides n°23, 30 Janvier 2024.

Dettes publiques¹⁰⁹ brute¹¹⁰ (en % du PIB) :

- 1990 : 35,6 %
- 2000 : 58,9 %
- 2010 : 85,3 %
- 2018 : 97,8 %
- 2019 : 97,4 %
- 2020 : 114,6 %
- 2021 : 112,9 %
- 2022 : 111,8 %¹¹¹
- 2023 (e¹¹²) : 109,7 % (3^{ème} T. 2023 : 111,7 %) ¹¹³
- 2024 (p) : 109,7 % (LFI 2024) à 110,8 % (OFCE)

Taux d'intérêt des emprunts d'Etat, OAT 10 ans¹¹⁴, en fin d'année (en %)

- 1990 (28 Déc.) : + 9,99 %
- 2000 (29 Déc.) : + 4,98 %
- 2010 (31 Déc.) : + 3,35 %
- 2018 (31 Déc.) : + 0,71 %¹¹⁵
- 2019 (31 Déc.) : + 0,19 %¹¹⁶
- 2020 (31 Déc.) : -0,34 %¹¹⁷
- 2021 (31 Déc.) : + 0,19 %¹¹⁸
- 2022 (30 Déc.) : + 3,11 %¹¹⁹
- 2023 (29 Déc.) : + 2,56 %¹²⁰
- 2024 (p) : 3,5 % (RESF 2024¹²¹) ; (15 Février 2024 : 2,84 % ; 27 Février : 2,94 %)

¹⁰⁹ Source : RESF 2024, p. 183.

¹¹⁰ La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

¹¹¹ Soit 2 949,3 Mds. € (source : RESF 2024, *op. cit.*)

¹¹² Source : RESF 2024, p. 106.

¹¹³ Source : INSEE, Informations rapides n°331, 22 Décembre 2023.

¹¹⁴ Source : Banque de France.

¹¹⁵ Moyenne annuelle : + 0,8 % (source : RESF 2020, p. 236).

¹¹⁶ Moyenne annuelle : + 0,1 % (source : RESF 2021, p. 212).

¹¹⁷ Moyenne annuelle : -0,2 % (source : RESF 2022, p. 216).

¹¹⁸ Moyenne annuelle : 0 % (source : RESF 2023, p. 156).

¹¹⁹ Moyenne annuelle : + 1,7 % (source : RESF 2024, p. 160).

¹²⁰ Moyenne annuelle : + 3,1 % ; estimation (source : RESF 2024, p. 160).

¹²¹ Moyenne annuelle ; prévisions (source : RESF 2024, *op. cit.*)

Panorama de l'économie saint-martinoise

(PM, 12 Févr. 2024)

Commune de Guadeloupe en 1837, Sous-Préfecture en 1963, Collectivité d'Outre-Mer en 2007, RUP en 2009, d'une superficie de 53 km² (la moitié de Paris), Saint-Martin (partie française) est peuplée officiellement en 2021 de 31 477 hab. (12,2 fois moins que la Guadeloupe ; 3 fois plus que Saint-Barthélemy), dont près d'un tiers (30,5 % en 2020) d'immigrés compte tenu d'une situation géopolitique unique au monde depuis 1648.

Entre 1962 et 2021, la **population** de Saint-Martin a été multipliée par huit, une progression démographique presque 18 fois supérieure à celle de la France hexagonale. La hausse la plus significative est intervenue durant les années 1980, avec un taux de croissance record de plus de 17 % par an, qui a marqué durablement le Territoire, économiquement et sociologiquement. Pour autant, depuis le pic de 2010 (36 979 hab.), la population saint-martinoise régresse, baisse accentuée en 2017-2021 [-3 857 hab.] par les départs occasionnés par le cyclone IRMA (6 Sept. 2017). Aujourd'hui, Saint-Martin est l'une des Collectivités de la République les moins peuplées, et représente 0,05 % de la population nationale [69 M. hab.] -soit 1,2 % de la population cumulée [2,84 M. hab.] des 11 départements et collectivités d'outre-mer.

Contrairement aux idées reçues, Saint-Martin reste la quatrième collectivité la plus pauvre de France, après Mayotte, Wallis et Futuna et la Guyane, *ex aequo* avec la Polynésie française : en 2021, le PIB par habitant (16 962 €) y atteignait 45,3 % de la moyenne hexagonale (37 431 €), contre 50,5 % en 2014 et 48,6 % en 2010 : cf. **TABLEAU**. Le **taux de pauvreté**, non calculé par l'INSEE (absence d'Enquête Budget Famille), devrait avoisiner les 40 % à Saint-Martin, contre 14,5 % en France métropolitaine (2021) et 34,5 % en Guadeloupe (2017) ; et ce, alors même que les produits alimentaires y sont 47 % plus chers qu'en Métropole (INSEE, Mars 2022). L'étude de la répartition des revenus confirme ces écarts et ces retards : ainsi, en 2021, selon l'IEDOM, 46,7 % des 11 866 résidents fiscaux saint-martinois déclaraient un revenu net imposable inférieur à 10 000 €/an (France : 22,6 % ; Saint-Barthélemy : 16,9 %).

Panorama de l'économie saint-martinoise

(PM, 12 Févr. 2024)

Le Territoire présente, de surcroît, des vulnérabilités sociologiques structurelles : par exemple, en 2019, la monoparentalité constituait une caractéristique forte, et croissante, des familles saint-martinoises : 38 % des foyers (34,1 % en 2008), contre 18,6 % en moyenne nationale.

La structure de l'**emploi local** constitue, par ailleurs, un autre point de vulnérabilité. En effet, selon l'INSEE, parmi les emplois de Saint-Martin (2012, dernières données disponibles : INSEE, Déc. 2016...), 81 % dépendent de la sphère présentielle servant à satisfaire les besoins des habitants et des touristes. Directement lié au tourisme, et particulièrement impacté par IRMA et la crise du COVID-19 en 2020-2021 (impliquant le recours massif au chômage partiel), le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement représenté.

Concernant l'administration publique (hors enseignement & santé), contrairement aux idées reçues, elle ne concentrait, en 2012, que 9 % des 10 600 emplois à Saint-Martin ; soit une proportion proche de celle observée en moyenne en France métropolitaine (10 %), mais nettement inférieure à la Guadeloupe (15 %). En 2023, avec près de 1 300 agents de la COM (CTOS incluse) et un niveau d'emploi proche de 12 000 personnes (10 690 actifs occupés en 2020), cette proportion s'établit en hausse. Sans constituer un « amortisseur social » de l'ampleur des autres DCOM, le secteur public au sens large a cependant permis d'atténuer les effets récessifs des restrictions COVID (au demeurant moins sévères qu'aux Antilles) en maintenant le niveau de la consommation locale en 2020-2021, notamment grâce aux effets de l'autonomie fiscale du Territoire. En 2020, selon l'IEDOM, la masse salariale du secteur public saint-martinois s'établissait à 66,1 M. € (48 M. € en 2019), contre 137,2 M. € pour celle du secteur privé (157,7 M. € en 2019).

Le taux de **chômage** s'élevait à Saint-Martin, lors du recensement de 2020 (dernières données disponibles), à 32,8 % de la population active (contre 32,9 % en 2019, 27,3 % en 2010, et 26,6 % en 1999), plus de quatre fois la moyenne nationale de l'époque et plus de huit fois le taux constaté à Saint-Barthélemy (4,2 %). A la fin du 4^{ème} T. 2023, Pôle Emploi y recensait 5 225 DEFM, toutes catégories confondues (*non comptabilisés dans le total national !*), contre 5 650 au 4^{ème} T. 2020 et 4 910 au 4^{ème} T. 2019 : la forte hausse du chômage subie en 2020 suite aux restrictions sanitaires n'est toujours pas comblée à ce jour, y compris pour les moins de 25 ans (545 DEFM fin 2023, contre 470 fin 2019, justifiant la montée en puissance de la Mission Locale [2022]).

Les perspectives ne sont guère favorables, Saint-Martin risquant de subir un double choc : (i) externe, avec l'impact négatif de la hausse des prix des billets d'avion sur l'activité touristique ; (ii) interne, avec l'augmentation attendue du coût de l'Energie (malgré le maintien de la seule péréquation tarifaire de base, faute de « Bouclier tarifaire »), laquelle va encore davantage impacter notre pouvoir d'achat : l'instauration, attendue depuis Janvier 2023, du *Chèque Energie* constitue donc une urgence sociale.

Il existe, parallèlement, des marges de progression sensibles en termes de **niveaux de formation** de cette population relativement jeune. L'éducation prioritaire occupe une place importante dans le système éducatif saint-martinois : en 2022, compte tenu de la persistance de retards, 82 % des écoliers étaient scolarisés en Education prioritaire (France : 20,4 %). En outre, comme en Guadeloupe et en Martinique, Saint-Martin observe un déficit de jeunes adultes, en lien avec les nombreux départs des Saint-Martinois à ces âges. Ce phénomène devrait s'aggraver, avec l'exode de personnes d'âge actif constaté fin 2017 suite au passage de l'ouragan IRMA. Du fait de la faible offre de formation post-Bac sur Saint-Martin (premier BTS créé en 2016 : 77 élèves inscrits en 2021), moins d'un quart des 18-24 ans étaient scolarisés en 2012, contre 46 % en Guadeloupe et 52 % en France métropolitaine ; cette proportion devrait désormais, dix ans après, avoisiner le tiers. La mise en place (2024) d'une antenne universitaire et de formations sanitaires devrait y remédier.

Panorama de l'économie saint-martinoise

(PM, 12 Févr. 2024)

Corrélativement, en 2020, 43,1 % de la population saint-martinoise âgée de 15 ans ou plus ne détenait aucun diplôme ou était, au plus, titulaire du BEPC (Guadeloupe : 39 % ; Métropole : 26 %), contre 47,1 % en 2014 ; à l'inverse, la population titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur n'y représentait que 16,9 % des plus de 15 ans (Guadeloupe : 22 % ; Métropole : 32 %), contre 14,5 % en 2014. Les progrès sont lents mais, notamment grâce au FSE, réels. Ils devraient s'accélérer avec la mobilisation optimale des crédits du PIC (2019), la prorogation attendue de celui-ci et l'instauration d'un CARIF-OREF (1^{er} T. 2024) sur le Territoire.

Par ailleurs, la situation du **logement** présente des singularités et des vulnérabilités croissantes.

La proportion de propriétaires, à Saint-Martin, contrairement à une idée reçue, demeure deux fois inférieure à celle de l'hexagone : 28,3 % en 2020 (moyenne nationale : 57,6 %). Contrairement aux clichés, Saint-Martin, avec 1 847 HLM (chiffre stable depuis 2016), est relativement sous-dotée en matière de logements sociaux, avec un ratio de 5,2 logements pour 100 habitants fin 2018, contre 7,6 pour la France entière et 9,8 pour la Guadeloupe. Une crise de l'offre de logements, accentuée après IRMA (baisse de 7,9 % du nombre de résidences principales entre 2017 et 2020), menace la stabilité sociale du Territoire. Le taux de vacance des logements atteint 15,5 % en 2020 (France : 8,2 % ; DOM : 12,5 %). Parallèlement, les conditions de logement des ménages saint-martinois stagnent ou régressent. En 2020, par exemple, seuls 59,3 % des 12 796 ménages étaient raccordés au réseau de tout-à-l'égout, taux en stagnation depuis 10 ans dans un contexte structurel de difficultés d'accès à l'eau. Et le niveau d'occupation (2,7 personnes /logement) constaté en 2018 correspond à celui recensé dans l'Hexagone en 1984. L'intervention, localement, du Groupe Action Logement en 2024 par convention tripartite, entérinée par le CIOM de 2023 (mesure n°20) et prévue par l'art. 238 de la LFI 2024, constitue donc une impérieuse nécessité, de même que l'implication accrue de l'ANRU et de l'ANAH.

Enfin, s'agissant des **questions sociales**, la COM de Saint-Martin relève entièrement du droit commun. En Juin 2023, 7 767 foyers percevaient au moins une prestation de la CAF, pour 18 676 personnes couvertes (dépenses : 53,8 M. € en 2021). Pour autant, les minima sociaux restent *sous-représentés* à Saint-Martin comparé aux autres DCOM : par exemple, la proportion de foyers allocataires du RSA par rapport à la population (6,3 %, estimation fin 2022) reste très inférieure à celle constatée en Guadeloupe (10,7 %).

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du RSA socle s'est inscrit en baisse de 29,6 % entre Mi 2016 (2 744 bénéficiaires) et fin 2019 (1 933 bénéficiaires), avant de remonter en 2020 et en 2021 (2 312 bénéficiaires) puis de diminuer à nouveau (2 185 bénéficiaires fin 2022 ; 1 823 fin 2023). Et, en dépit des idées reçues et des projections apocalyptiques élaborées par l'Etat (IGAS-IGA) en 2015, le coût de la prestation pour les finances de la COM (16,8 M. € en 2015 ; 12,7 M. € en 2019 ; 15,4 M. € en 2021 ; 14,8 M. € en 2022 et 14,3 M. € en 2023) est resté maîtrisé ; et ce, malgré les crises successives endurées par le Territoire depuis 2017 (IRMA, COVID). Les dépenses RSA ne représentent, en 2023, que 10,1 % des recettes fiscales de la COM [141,5 M. €], contre 12,1 % en 2022 [122,2 M. €] et 26,3 % en 2012 [51,3 M. €].

Au contraire, on constate un phénomène inquiétant de *non-recours* : de trop nombreux Saint-Martinois ne disposent pas des prestations sociales auxquelles ils auraient droit. C'est tout particulièrement le cas pour l'AAH (Allocation Adulte Handicapé : 481 bénéficiaires fin Déc. 2022), pour l'ASPA (« minimum vieillesse »), mais aussi pour la Prime d'activité (PPA), encore sous-utilisée à Saint-Martin.

ROB 2024 - ANNEXE n°2 :

Panorama de l'économie saint-martinoise

(PM, 12 Févr. 2024)

TABLEAU : COMPARAISONS EN MATIERE DE PIB / HABITANT

PIB (en valeur, base 2014) : agrégat par habitant, <u>comparaisons nationales*</u> 2021	En euros courants	En % du niveau métropolitain : 37 431 € en 2021 (Province : 31 741 €)	Rappel : 2014 (b) PIB base 2010
<i>Ile de France</i>	62 105	165,9	164,9
Saint-Pierre-et-Miquelon (2015)	39 778	119,1 (c)	119,1 (c)
Saint-Barthélemy (2014)	38 994	118,7 (b)	118,7
<i>France entière (Métropole + DOM)</i>	36 897	98,6	98,7
Nouvelle-Calédonie	31 509	84,2	90,7
Corse	29 136	77,8	79,8
Martinique	25 604	68,4	70,7
Guadeloupe	23 449	62,6	62,1
La Réunion	23 423	62,6	63,1
DOM	20 931	55,9	58,5
Saint-Martin [PIB : 548,9 M. € en 2021**]	16 962**	45,3	50,5
Polynésie française	16 760	44,8	51,2
Guyane	15 611	41,7	48
Wallis et Futuna (2005)	10 100	35,5 (a)	35,5 (a)
Mayotte	9 978	26,7	26

Sources :

- INSEE (Septembre 2023) pour la Corse, l'IDF, la France métropolitaine et les DOM ;
- CEROM (Juin 2023) pour Saint-Martin et Sint-Maarten (cf. *infra*) ;
- CEROM (Nov. 2022) pour la Nouvelle-Calédonie (3,76 millions de F. CFP) ;
- CEROM (Juillet 2022) pour la Polynésie Française (2 millions de F. CFP) ;
- IEDOM, Rapport 2018, Oct. 2019, p. 30 pour Saint-Pierre-et-Miquelon [2015] ;
- CEROM (Mai 2018) pour Saint-Barthélemy [2014] ;
- CEROM (Avril 2008) pour Wallis et Futuna [2005] ;
 - Métropole = 28 462 € en 2005 (a),
 - Métropole = 32 839 € en 2014 (b)
 - Métropole = 33 409 € en 2015 (b),

* A titre de comparaison, en 2021, le PIB/habitant de Saint-Martin s'établit à 63,2 % de celui du territoire néerlandais de Sint-Maarten (26 854 €, soit un niveau comparable à celui de la Martinique). L'évolution post-IRMA (et post-COVID) des deux territoires est contrastée : (i) entre 2016 et 2021, le PIB/habitant de Saint-Martin est passé de 17 344 € à 16 962 €, soit une baisse de 2,2 % ; (ii) sur la même période, le PIB/habitant de Sint-Maarten a diminué de 17,9 % (32 697 € en 2016 ; 26 854 € en 2021).

** 548,9 M. € en 2021, contre 582 M. € en 2014, 544 M. € en 2010 et 421 M. € en 1999 (source : CEROM, Mai 2018, Octobre 2014 et Octobre 2005).

*** Pour mémoire, le PIB/habitant de Saint-Martin s'élevait à 16 722 € en euros courants en 2014 (50,5 % de la moyenne hexagonale), contre 14 700 € en 2010 (48,6 % de la moyenne hexagonale), et 14 500 € en 1999 (61,7 % de la moyenne hexagonale et niveau supérieur à celui de la Guadeloupe). Il n'est pas possible, à ce stade, de calculer le PIB / habitant en euros constants (en tenant compte de l'inflation), dans la mesure où Saint-Martin est le seul Territoire de la République, avec Saint-Barthélemy, à ne pas disposer d'un indice des prix¹.

¹ Pour la première fois, une enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation a néanmoins été réalisée par l'INSEE sur le Territoire en Mars 2022, à l'instar de l'Hexagone et des cinq DOM.

ROB 2024 - ANNEXE n°3 : Tableau de bord du RSA à Saint-Martin (PM, 10 Févr. 2024)

RSA#, 2011-2023, au 31 Décembre	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la COM (M. € courants)	En % des dépenses réelles de fonctionnement [DRF] de la COM	En % des recettes fiscales de la COM
2011	2 050	10,7	13,7	21,3
2012	2 418	13,5	12,8	26,3
2013	2 638	15,2	13,9	21,2
2014	2 671	16,6	15	22,5
2015	2 594	16,8**	14,8	18,8
2016	2 660	16,6**	11,6	17
2017 *	2 243	15,9**	11,3	21,7
2018 *	2 103	14,2**	9,2	16,8
2019	1 933	12,6	9,6	11,7
2020 ***	2 196	13,9	12,9	14,9
2021 ***	2 312	15,4	13,1	12,8
2022 ****	2 185	14,8	10,9	12,1
2023 *****	(e) 1 823	14,3	(e) 9	10,1
2012-2015	+ 7,3 %	+ 24,4 %	+ 2 pts	-7,5 pts
2016-2019	-27,3 %	-24,1 %	-2 pts	-5,3 pts
2019-2022 (effet COVID)	+ 13 %	+ 17,5 %	+ 1,3 pt	+ 0,4 pt
2011-2023	-11,1 %	+ 33,6 %	-4,7 pts	-11,2 pts

Sources : d'après IEDOM pour les montants dépensés et le calcul du ratio RSA / DRF et pour les données RSA 2011-2015 ; site CNAF : données définitives entre Juin 2016 et Décembre 2022 (champ : dénombrement des foyers allocataires ayant un droit versable au RSA) ; Délégation Solidarité-Familles de la COM pour les données de fin 2023 (d'après CAF) ; Recettes fiscales : Direction de la fiscalité de la COM, Janv. 2024.

Périmètre : RSA socle. Rappel : jusqu'en 2016 le RSA était constitué de trois composantes : le RSA socle, le RSA socle et activité et le RSA activité. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer était soit bénéficiaire du « RSA socle seul », du « RSA socle et activité » ou du « RSA activité seul ». À compter du 1^{er} Janvier 2016, est intervenue la création de la Prime d'activité, applicable à Saint-Martin : dès lors, avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social » (le RSA socle).

* Cf. Effet IRMA. 2 532 foyers allocataires fin Juin 2017 ; 2 206 fin Juin 2018.

** Respectivement 17,8 M. € (2015), de 18,7 M. € (2016), de 19,6 M. € (2017) et de 20,6 M. € (2018) selon les prévisions du rapport IGA / IGAS / CGéFI de Juillet 2015.

*** Cf. Effet COVID. 1 957 foyers allocataires fin Mars 2020 ; 2 224 fin Juin 2021.

**** CA 2022 (Juin 2023) : 135,7 M. € de DRF (BP 2022 : 120,8 M. €).

***** Hypothèses (BP + BS + DM, dépenses effectivement constatées au 30 Janv. 2024), dans l'attente des données du CA 2023 : 158,4 M. € de DRF [BP 2023 : 138,4 M. €], et 141,5 M. € de recettes fiscales (2022 : 122,2 M. € ; 2021 : 120,4 M. €).

Comparaisons régionales (fin 2022)

RSA socle, au 31 Déc. 2022	Nombre de bénéficiaires (1)	Population estimée (2)	Ratio (1) / (2), en %
Guadeloupe	40 711	380 469	10,7
Martinique	34 798	353 444	9,8
Guyane	23 722	292 892	8,1
La Réunion	95 604	880 766	10,8
Mayotte	4 195	309 901	1,3
Saint-Martin	2 185	34 500	6,3
France entière	1 859 614	68 143 433	2,7

Source : CNAF (données définitives) et INSEE (estimations population au 1^{er} Janv. 2023 sauf Saint-Martin : estimations de la COM à partir des chiffres du 1^{er} Janv. 2021 [31 477 hab.], en prenant en compte une évaluation de la population étrangère illégale de 3 000 personnes et anticipant une légère augmentation de la population en 2021 et en 2022 : fin de l'effet IRMA). France entière : population = périmètre INSEE (hors COM) ; RSA = périmètre Sécurité sociale : Métropole + DOM + Saint-Martin + Saint-Barthélemy (hors Saint-Pierre-et-Miquelon).

Parmi les principaux indicateurs permettant d'évaluer la trajectoire des finances locales, le ratio [Masse Salariale / Dépenses Réelles de Fonctionnement] est fréquemment utilisé. Concernant la COM de Saint-Martin, ce ratio devrait atteindre, selon les prévisions du BP 2023, 38,5 % l'an dernier¹, contre 39,5 % en 2022² et 37,5 % en 2021. Soit des niveaux comparables à ceux constatés en 2010-2011 [respectivement 37,3 % et 38,7 %], après le « pic » constaté en 2020 pour cause de COVID (40,3 %)³.

Pour autant, il serait encore plus pertinent de comparer l'évolution de la masse salariale de la COM avec celle de ses recettes fiscales : il s'agit d'un indicateur « d'autonomie budgétaire », permettant d'évaluer les marges de manœuvre de la Collectivité.

Ainsi, lorsque la quasi-totalité des recettes fiscales d'un territoire est consacrée au paiement des dépenses de personnel (comme c'est le cas dans de nombreuses communes de Guadeloupe⁴...), il n'est plus possible d'opérer les choix nécessaires en termes de gestion et d'investissement et de mettre en place les politiques publiques décidées démocratiquement.

Rien de tel à Saint-Martin, qui, sur longue période, a réussi à dégager des marges de manœuvre significatives ; et ce, en dépit des multiples aléas (perte de l'octroi de mer ; faiblesse des recettes dues aux insuffisantes compensations de la part de l'Etat en 2008/2012 ; IRMA et COVID).

Ainsi, entre 2010 et 2023, si le niveau de la masse salariale a doublé, le montant des recettes fiscales de la COM, a, pour sa part, triplé. Grâce aux politiques conduites par les présidences successives et aux efforts des Saint-Martinois (amélioration du civisme fiscal induisant une amélioration des taux de recouvrement⁵), la Collectivité de Saint-Martin dispose, à ce jour, des moyens de son autonomie : une proportion d'environ 40 % de ses recettes fiscales est consacrée à sa masse salariale.

A titre de comparaison, l'Etat attribue une part similaire de ses recettes fiscales aux dépenses de personnel de ses agents (42,6 % en 2021 ; 40 % en 2022).

Il est donc possible de conjuguer à la fois politiques sociales ambitieuses, effort d'investissement soutenu et montée en puissance, qualitative et quantitative, des ressources humaines de la Collectivité.

¹ BP 2023 : Charges de personnel : 53,35 M. € / Dépenses réelles de fonctionnement : 138,43 M. €.

² CA 2022 : Charges de personnel : 53,65 M. € / Dépenses réelles de fonctionnement : 135,72 M. €.

³ 2010-2021 : Source, Rapports annuels de l'IEDOM (d'après CA). Point bas : 27,5 % en 2018 (42,5 M. € / 154,7 M. €).

⁴ Rappel : Le poids des dépenses de personnel des communes de Guadeloupe dans les dépenses de fonctionnement s'établissait à 70 % en 2022 (Martinique : 62 % ; Guyane : 54 %) ; source : entretien avec le Président de la Chambre Régionale des Comptes Antilles-Guyane, Nouvelles-Semaine, n°650, 12-18 Janv. 2024, p. 28.

⁵ Selon la Cour des Comptes, au 31 Décembre 2016, le taux moyen, pour les impositions des revenus de 2012 à 2016, était seulement de 74 %, contre un taux moyen annuel de 98 % en métropole. Par la suite, selon un tableau de bord émanant du centre des finances publiques de Saint-Martin daté du 1^{er} Juin 2021, le taux de recouvrement à cette date des impôts directs de l'exercice 2019 s'établissait à 75,6 %.

ROB 2024 - ANNEXE n°4 : Evolution des dépenses de personnel de la Collectivité, Bilan décennal et perspectives (PM, 19 Févr. 2024)

Pour l'avenir, à l'horizon 2024-2027, et compte tenu d'un ralentissement attendu de la progression de la masse salariale, une fois les rattrapages nécessaires (RH, indiciaires⁶, indemnitaires⁷) réalisés, ce ratio a vocation à se stabiliser entre 40 % et 45 %, soit le niveau actuel ; ce qui devrait permettre à la COM de continuer à financer ses priorités, notamment en termes d'investissements -tout en conservant des marges de manœuvre en cas de *choc exogène* (économique, climatique, etc.) lequel engendrerait un redoutable « effet de ciseau » (baisse des recettes fiscales avec forte élasticité à la conjoncture : cf. IR entre 2019 et 2022 / rigidité, à la hausse, des dépenses de masse salariale).

Résumé : Masse salariale et recettes fiscales - Tableau statistique rétrospectif (2010-2024)

2010-2024, en M. € courants	Dépenses de personnel (1)	Recettes fiscales de la COM (2)	Ratio (1) / (2)
2010	26,6	42,6	62,4 %
2011	29	50,3	57,6 %
2012	33,1	51,3	64,5 %
2013	35,5	71,6	49,6 %
2014	35,2	73,9	47,6 %#
2015	36,8	89,3	41,2 %
2016	40	97,5	41 %#
2017 (1)	44,1	73,4	60,1 %
2018	42,5	84,6	50,2 %#
2019	43,2	107,4	40,2 %#
2020	43,4	93,1	46,6 %
2021	43,9	120,4	36,5 %#
2022 (1)	53,6 ⁸	122,2	43,9 % #
2023	(e) 63,3 ⁹ (*)	141,5	(e) 44,7 %
2024 (p)			44 % à 45 %

Sources : Direction de la Fiscalité de la COM pour le niveau des recettes fiscales (Janvier 2024) ; Rapports annuels de l'IEDOM (2014-2022) pour les dépenses de personnel entre 2010 et 2021 ; Compte administratif (CA) de la COM pour les dépenses de personnel de 2002 (22 Juin 2023, p. 12 du document : 53,65 M. € pour le chapitre 012).

(e) : estimations.

(p) : prévisions / objectifs.

A titre de comparaison, concernant l'Etat, ce ratio s'établit ainsi :

- 40 % en 2022 (Masse salariale : 136 Mds. € / Recettes fiscales : 340,3 Mds. €)¹⁰,
- 42,6 % en 2021 (Masse salariale : 131,1 Mds. € / Recettes fiscales : 307,9 Mds. €)¹¹,
- 42,1 % en 2019 (Masse salariale : 128 Mds. € / Recettes fiscales : 303,8 Mds. €)¹²,

⁶ Notamment reconstitutions de carrière. Signalons, parallèlement, que les dépenses supplémentaires induites par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique s'imposent aux collectivités locales, même si la COM, contrairement aux collectivités de métropole et des DOM, « récupère » une partie de ces sommes par le biais de ses recettes fiscales (impôt sur le revenu ; TGCA).

⁷ Notamment versement des Compléments Indemnitaires Annuels (CIA), au titre des années 2021, 2022 et 2023.

⁸ BP 2022 : 46,77 M. €.

⁹ BP 2023 : 53,35 M. €.

¹⁰ Source : PLF 2024, Rapport Economique Social et Financier (RESF), p. 176-177.

¹¹ Source : PLF 2023, Rapport Economique Social et Financier (RESF), p. 173-174.

¹² Source : *Idem*.

ROB 2024 - ANNEXE n°4 : Evolution des dépenses de personnel de la Collectivité, Bilan décennal et perspectives (PM, 19 Févr. 2024)

- 39,2 % en 2018 (126,4 Mds. € / 322,8 Mds. €)¹³,
- 39,7 % en 2016 (121,3 Mds. € / 305,3 Mds. €)¹⁴,
- 40,9 % en 2014 (119,3 Mds. € / 291,6 Mds. €)¹⁵.

(*) BP + BS + DM, dans l'attente des données définitives du CA 2023 en Juin 2024 : 53,3 M. € votés lors du budget primitif (31 Mars 2023) + 4 M. € votés lors du budget supplémentaire (20 Juillet 2023) + 6 M. € votés lors de la délibération modificative du 4 Décembre 2023. Soit un total de 63,3 M. €.

(1) Evolution 2017-2022 : + 21,5 %.

Rappel (niveau national) : rémunérations des administrations publiques locales = 81,5 Mds. € en 2017 ; 91,4 Mds. € en 2022¹⁶, soit une augmentation de + 12,1 %.

¹³ Source : *Idem*, et PLF 2020, RESF, p. 253.

¹⁴ Source : PLF 2020, RESF, p. 252 et PLF 2018, p. 207.

¹⁵ Source : PLF 2016, RESF, p. 206-207.

¹⁶ Sources : PLF 2022, RESF, p. 233 et PLF 2024, RESF, p. 176.

Le Document de Politique Transversale (DPT) « Outre-mer » annexé aux Projets de Lois de Finances (PLF) retrace, depuis 2006, les dépenses de l'Etat dans les différentes collectivités ultra-marines (27,76 Mds. € en 2021, y compris dépenses fiscales)¹. Publié chaque année autour de fin Octobre/mi-Novembre, le document a eu tendance à s'enrichir progressivement, même si depuis fin 2017 (PLF 2018), on constate une baisse de la qualité des rubriques renseignées : ainsi, les dépenses relatives aux opérateurs de l'Etat dans les DCOM ne sont désormais plus disponibles ; pire, depuis le présent DPT 2023, il n'est plus possible de connaître le niveau des dépenses d'investissement de l'Etat (Titre V) Outre-Mer.

En revanche, depuis le DPT 2022 (Nov. 2021), conformément aux dispositions du Protocole Etat / COM du 21 Nov. 2017 et suite aux objurgations du rapport de la Cour des Comptes sur la reconstruction post-IRMA (Juillet 2021), **une rubrique portant sur le bilan des opérations de reconstruction à Saint-Martin est désormais disponible (DPT 2023, p. 247) : additionnant l'engagement de dix programmes budgétaires de l'Etat, elle indique un total de 324,96 M. € de crédits de paiement effectivement exécutés entre 2017 et 2021** (dont 163 M. € de crédits d'urgence post-crise²). Montant à comparer à l'engagement du Gouvernement, annoncé le 12 Mars 2018 (5^{ème} Comité interministériel) : 493,6 M. €.

- **Pour l'exercice 2021**, le DPT 2023 (p. 283) indique, à Saint-Martin, **une dépense en exécution de 81,47 M. € de crédits de paiement des Ministères** (hors opérateurs de l'Etat), en hausse de 21,6 % sur un an succédant à une baisse de 16,6 % entre 2019 et 2020. Sur la période « post-IRMA » (2017-2021), ces dépenses ont légèrement augmenté, passant de 78,09 M. € à 81,47 M. €, soit une hausse de 4,3 %. Toujours sur cette période de cinq ans, l'Etat affiche une dépense budgétaire *cumulée* de 397,53 M. € à Saint-Martin, à comparer aux 324,96 M. € susmentionnés, lesquels sont censés concerner *uniquement* les crédits dédiés à la reconstruction du Territoire.

¹ L'action de l'État en outre-mer est portée par 101 programmes budgétaires relevant de 32 missions auxquels s'ajoutent des prélèvements sur recettes (PSR, cf. par exemple la Dotation Globale de Fonctionnement, DGF).

² On retrouve ces crédits dans le DPT, mission « Relations avec les collectivités territoriales » et Programme 122 « Concours spécifiques et administration ». Mais la somme indiquée (200 M. € au titre de l'exercice 2017 : en AE et en CP) ne laisse pas d'interroger : (i) d'une part, elle ne correspond pas aux 163 M. € de dépenses d'urgence annoncées en Mars 2018 (en incluant les 12,1 M. € de compensation de taxe foncière, on parvient encore à un écart résiduel de 24,9 M. €) ; (ii) d'autre part, le DPT 2019 (crédits 2017 en exécution, p. 397), publié en Nov. 2020, n'a jamais inscrit une telle somme imputée sur le Programme 122, tant en AE (8,76 M. €) qu'en CP (8,76 M. €).

- **Les chiffres du DPT, à ce jour et à ce stade, ne reflètent donc pas la totalité de l'effort financier de l'ensemble des pouvoirs publics à Saint-Martin, loin s'en faut** : quinze ans après le détachement administratif de Saint-Martin par rapport à la Guadeloupe, beaucoup de missions et de programmes budgétaires ne sont en effet toujours pas renseignés, alors même que l'Etat intervient, parfois massivement (cf. Education Nationale), dans ces domaines.

-

Ainsi, plusieurs missions affichent toujours un montant de...0 € à Saint-Martin : Economie (dont programme 343 « Plan France Très haut débit ») ; Travail et emploi ; Santé ; Anciens combattants ; Défense ; Culture ; Immigration, asile et intégration ; Enseignement scolaire (hormis 3 M. € de crédits de paiement portant sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ») ; Sport, jeunesse et vie associative ; Contrôle et exploitation aériens (DGAC) ; Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat...

Il en est de même de certains programmes emblématiques : Programme 345 « Service public de l'Energie », relatif à la péréquation tarifaire : environ 50-55 M. € / an), Programme 354 « Administration territoriale », Programme 147 « Politique de la Ville » (malgré la présence de deux QPV : Quartier d'Orléans et Sandy Ground), Programme 161 « Sécurité civile »...

Parallèlement, certains programmes sont renseignés, mais demeurent manifestement sous-évalués : Programme 138 « Emploi Outre-mer », qui inclut les exonérations de charges sociales des entreprises (187 400 €) ; Programme 181 « Prévention des risques » (89 203 €...) ; Programme 216 « Conduites et pilotage des politiques de l'Intérieur (40 000 €) ; Programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » (180 000 €).

- Dès lors, **selon le DPT, les dépenses de l'Etat à Saint-Martin [0,08 Mds. €] représenteraient à peine 0,4 % des dépenses totales pour les Outre-mer en 2021 [21,16 Mds. €] : Cf. FICHE n°1, *infra*.**

Et ce, alors que Saint-Martin [estimation fin 2022 : 35 600 hab.] représente actuellement environ 1,25 % des populations cumulées des Outre-Mer [2,8 millions hab.].

Une stricte clé de répartition démographique (1,25 %), ne prenant pas en compte les effets « minorants » de l'autonomie³ (Logement : pas de LBU ni de RHI ; moindres dotations de péréquation⁴, etc.), aboutirait plutôt, s'agissant de la Collectivité de Saint-Martin, à un total de 264 M. € de crédits de paiement provenant des ministères.

- **Dans ce contexte de sous-évaluation manifeste des dépenses publiques à Saint-Martin, il a donc été procédé (cf. FICHE n°2, *infra*) à un essai de répartition plus fine, à partir des dépenses comptabilisées en Guadeloupe en 2021 [CP = 3,18 Mds. €].**

- Une clé de répartition de 8,5 %⁵ a été ici retenue : elle a été imputée à la plupart des dépenses figurant dans le DPT (p. 251 et suiv.), estampillées « guadeloupéennes » mais *de facto* à la fois réparties en Guadeloupe *stricto sensu*, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy⁶. A l'inverse, d'autres dépenses, particulièrement spécifiques à la Guadeloupe, ont été exclues de cette répartition⁷.

³ Il est possible d'évaluer ce caractère minorant en comparant les dépenses de l'Etat exécutées dans les territoires de Guyane (art. 73 C) et de Polynésie Française (art. 74 C, avec un niveau d'autonomie bien plus important qu'à Saint-Martin, notamment en matière sociale), lesquels affichent des populations comparables (294 300 hab. au 1^{er} Janvier 2022 en Guyane ; 279 500 hab. en Polynésie). Les dépenses des ministères, en 2021, se sont ainsi établies respectivement à 2,74 Mds. € et à 1,53 Md. € dans ces deux collectivités. Les trois-quarts de la différence négative en termes d'effort de l'Etat (0,88 Md. € sur 1,21 Md. €) proviennent de l'absence d'intervention de l'Etat compte tenu des compétences reprises par la Polynésie : cf. notamment P. 345 « Service public de l'Energie » ; P. 109 « Aide à l'accès au Logement » ; Mission « Travail et Emploi »...Et il convient d'y rajouter les 82 M. € dépenses en Guyane au titre de la recherche spatiale. Les dépenses liées à l'enseignement sont, par ailleurs, plus importantes en Guyane (+ 104 M. €), malgré des rémunérations moindres et compte tenu de la différence en termes de pyramide des âges.

⁴ Cf. notamment Programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » : 48 M. € pour la Guadeloupe ; mais seulement 29 950 € pour Saint-Martin...

⁵ Population estimée au 1^{er} Janv. 2022 = Guadeloupe : 372 900 hab. (est. INSEE), St-Martin : 35 600 hab. (est. COM : hausse par rapport au RP, et prise en compte de + 3 000 hab. immigrés non comptabilisés). St-Martin représenterait donc 8,5 % de la population de l'ensemble « Guadeloupe » au sens du périmètre ante-2007 (419 500 hab.), cette clé de répartition, qui réévalue la population saint-martinoise et prend en compte la dimension « rattrapage », est supérieure d'un point à la proportion relevant des chiffres « officiels » du recensement INSEE.

⁶ Il s'agit, en l'espèce, des crédits de paiement effectivement et « officiellement » dépensés en Guadeloupe en 2021 selon le DPT, et concernant des programmes par ailleurs affichés à 0 € à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. Pour des raisons de lisibilité du Tableau rempli *infra*, seuls les programmes affichant plus de 1 M. € dans cet ensemble « Guadeloupe » incluant toujours les anciennes « Iles du Nord », ont été ici renseignés. Ce qui exclut certains programmes et missions : par exemple, P. 207 « Sécurité routière » (0,42 M. € pour l'ensemble « Guadeloupe »), P. 137 « Egalité Hommes/Femmes » (0,38 M. €), Mission Médias, Livres et industries culturelles (0,83 M. €).

⁷ Par exemple : P. 143 « Enseignement technique agricole » (10,11 M. € pour la Guadeloupe) ; P. 149 « Compétitivité et durabilité de l'Agriculture » (44,65 M. € pour la Guadeloupe, 60 007 € pour Saint-Martin) ; P. 180 « Formation supérieure et recherche universitaire » (91,58 M. € pour l'ensemble « Guadeloupe ») : pour autant, ce programme aura vocation à être renseigné, et à monter en puissance, dès lors qu'il a été décidé d'implanter prochainement une antenne de l'Université des Antilles à Saint-Martin.

- Ce calcul sommaire aboutirait, pour Saint-Martin, à **évaluer, dans le cadre du DPT, des dépenses supplémentaires actuellement non comptabilisées s'établissant à + 180,04 M. €⁸ ; soit un écart correspondant à 2,2 fois les dépenses étatiques « officiellement » affichées pour le Territoire en 2021** au titre du DPT 2023 (81,47 M. €).
- **Au total, les crédits d'Etat consommés à Saint-Martin en 2021 devraient donc atteindre 261,51 M. €**, soit 1,24 % des crédits de paiement dévolus aux DCOM : une proportion très proche, *in fine*, de celle du « poids démographique » de Saint-Martin (et du total de 264 M. € susmentionné), tout en étant légèrement minorée, comme pressenti, compte tenu des compétences ne relevant plus de l'Etat suite à l'adoption du statut d'autonomie (cf. LBU).

Les dépenses annuelles de l'Etat à Saint-Martin seraient donc un peu plus de trois fois supérieures à celles affichées dans le DPT. Cette estimation de 261,51 M. € aurait vocation à être, par la suite, affinée⁹, comparée avec les dépenses réellement exécutées sur le Territoire, et complétée par les dépenses des opérateurs¹⁰ (non renseignées dans le DPT) et par les dépenses fiscales¹¹.

Ce travail complémentaire pourrait, courant 2023, être conduit par l'Institut Statistique de la COM, en cours de création. Et être étendu aux dépenses des organismes de Sécurité Sociale.

⁸ Dont + 62,74 M. € relevant du seul ministère de l'Education nationale, + 43,39 M. € pour la péréquation tarifaire électrique et + 9,94 M. € pour les programmes relevant du ministère du Travail...

⁹ La clé de répartition uniforme de 8,5 % aurait vocation à être revue et affinée, pour être majorée ou minorée selon les cas. En effet, certaines dépenses de l'Etat à Saint-Martin apparaissent sous-évaluées avec un tel ratio : P. 345 « Service public de l'Energie » (43,4 M. €, alors que le coût de la péréquation tarifaire est plus proche de 53 M. € par an, compte tenu de coûts de production supérieurs à ceux de Guadeloupe) ; P. 113 « Biodiversité » ; P. 107 « Administration pénitentiaire » (50,09 M. € en Guadeloupe ; 0,16 M. € à Saint-Martin...mais une clé de répartition de 8,5 % prenant insuffisamment en compte le fait que 1 détenu sur cinq en Guadeloupe est Saint-Martinois)... D'autres, à l'inverse, pourraient être sur-évaluées : cf. par exemple P. 157 « Handicap et dépendance » (118 M. € pour l'ensemble « Guadeloupe » ; estimation de 10 M. € pour Saint-Martin), compte tenu de la différence de pyramide des âges [+ de 75 ans en 2019 : 2,5 % à Saint-Martin, 9,6 % en Guadeloupe] et de l'ampleur des « non-recours » s'agissant de l'Allocation Adultes Handicapés ; cf. également P. 172 « Recherche scientifique » (estimation de près de 3 M. € pour Saint-Martin), compte tenu de l'absence des principaux organismes de recherches nationaux sur le Territoire.

¹⁰ Cf. par exemple les dépenses des opérateurs suivants, qui interviennent au moins périodiquement à Saint-Martin : Météo-France, LADOM, Atout France, AFD, OFB, ASP, Pôle Emploi, ARS, ODEADOM, ADEME, BPIFrance...

¹¹ S'agissant des dépenses fiscales (6,60 Mds. € en 2021), le statut d'autonomie fiscale de la COM ne permet pas d'appliquer un ratio démographique de 1,25 % (qui aurait abouti à une dépense indicative supplémentaire de 82,5 M. € pour Saint-Martin), dans la mesure où la majorité de ces dépenses relèvent des spécificités des DOM (par ex. : TVA à 0 % en Guyane et à Mayotte, réductions d'impôts sur le revenu, etc.). En revanche, St-Martin est éligible aux dispositifs *nationaux* de l'aide fiscale à l'investissement, soit un périmètre de 0,57 Md. € en 2021 : défiscalisation *stricto sensu* (art. 199 UC du CGI : 33 M. € ; art. 199 UA : 43 M. € ; art. 199 UB : 462 M. € ; art. 217 U : 34 M. €)- et, depuis peu, crédit d'impôt (art. 244 quater Y). La part des dépenses fiscales revenant à St-Martin devrait revenir à 9 – 10 M. €.

- On constate, parallèlement, que les agents de l'Etat affectés à St-Martin sont encore statistiquement rattachés à la Guadeloupe dans le rapport annuel de la DGAFP, tout comme dans le DPT, qui, fin 2022 pour la première fois, distingue des effectifs de la FPE à St-Martin (174 ETPT fin 2021) par rapport à l'ensemble Guadeloupe, mais affiche toujours curieusement 0 ETPT pour la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat »¹² (325 ETPT pour la Guadeloupe) -alors que la Préfecture locale a été créée en 2009- et, surtout, encore 0 ETPT pour la mission « Enseignement scolaire »¹³ -malgré la nomination d'un Vice-Recteur en 2019.

¹² A titre de comparaison : 78 ETPT pour Wallis et Futuna (11 000 hab.) et 50 ETPT pour SPM (6 000 hab.).

¹³ Cf. DPT 2023 p. 302 : total Guadeloupe + Saint-Martin + Saint-Barthélemy, soit le périmètre « Guadeloupe »...d'avant 2007 = 8 754 agents au titre de la mission « Enseignement scolaire » au 31 Déc. 2021. Pour autant, le rapport annuel de l'IEDOM de 2021 (Oct. 2022) a bel et bien fourni (p. 94) un chiffre, de son côté : 720 agents de l'Education nationale y ont été comptabilisés à Saint-Martin fin 2021, dont 604 enseignants.

FICHE n°1 (act. Févr. 2024) : **Les dépenses de l'Etat recensées à Saint-Martin (2015-2024)**

2015-2024, Crédits de paiement (CP, budget général de l'Etat + PSR), en M. € courants	PLF (projet de loi de finances) =>	LFI (Loi de finances initiale) =>	Exécution
2015	49,99	50,71	53,18
2016	65,73	61,57	59,06
2017	65,23	66,41	78,09*
2018#	64,06	95,82	90,63*
2019#	117,94	115,16	80,32*
2020#	43,81	65,51	67,02*
2021	59,42	79,29	81,47*
2022	85,92	105,29	68,34*
2023	69,45	74,01	**
2024	67,75	**	

Sources : DPT 2015, p. 303 ; DPT 2016, p. 318 ; DPT 2017, p. 367 ; DPT 2018, p. 368 ; DPT 2019, p. 397 ; DPT 2020, p. 423 ; DPT 2021, p. 401 ; DPT 2022, p. 436, DPT 2023, p. 283, DPT 2024, p. 280.
PSR : prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales. # Période d'application des Protocoles Etat / COM de Novembre 2017.

* Pour mémoire, le total des CP du budget de l'Etat exécutés dans l'ensemble des DCOM s'établit à :

- 17,63 Mds. € (17 630,77 M. € ; source : DPT 2019, p. 403) en 2017, dont 271,55 M. € d'investissement (Titre V) ;
- 21,12 Mds. € (21 117,72 M. € ; source : DPT 2020, p. 405) en 2018, dont 237,43 M. € d'investissements ;
- 18,75 Mds. € (18 749,1 M. € ; source : DPT 2021, p. 381) en 2019, dont 225,44 M. € d'investissements ;
- 20,46 Mds. € (20 461,4 M. € ; source : DPT 2022, p. 420) en 2020, dont 204,79 M. € d'investissements ;
- 21,16 Mds. € (21 162 M. € ; source : DPT 2023, p. 251) en 2021¹⁴.

¹⁴ Prévisions (DPT 2024) : 22,16 Mds. € en 2023 (LFI) et 22,81 Mds. € en 2024 (PLF). Soit une légère hausse attendue de 7,7 % (hors inflation...) sur 2022-2023-2024, à confirmer lors de la publication des DPT 2025 (ex. 2023) et 2026 (ex. 2024).

- 21,18 Mds. € (21 176,5 M. € ; source : DPT 2024, p. 250) en 2022.

Soit une stagnation (+ 0,3 %) sur 2018-2022, correspondant à une baisse en termes de crédits par habitant...et une diminution encore plus importante si l'on prend en compte les dépenses/hab. en € constants (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation). *Et une diminution de 24,6 % des investissements de l'Etat outre-mer (2017-2020).*

Pour rappel, les dépenses du budget de l'Etat (CP, budget général) se sont élevées à 445,7 Mds. € en 2022 (RESF).

** Montants disponibles lors de la publication du DPT 2025 (Oct. - Nov. 2024).

S'agissant des autorisations d'engagement (AE¹⁵) à Saint-Martin, on obtient l'évolution suivante :

- **59,95 M. €** en 2016 (exécution),
- **81,35 M. €** en 2017 (exécution),
- **112,96 M. €** en 2018 (exécution, contre 123,83 M. € programmés en LFI),
- **97,42 M. €** en 2019 (exécution, contre 120,52 M. € programmés en LFI¹⁶),
- **51,76 M. €** en 2020 (exécution, contre 118,36 M. € programmés en LFI¹⁷),
- **109,53 M. €** en 2021 (exécution, contre 94,36 M. € programmés en LFI),
- **56,94 M. €** en 2022 (exécution, contre 51,20 M. € programmés en LFI),
- **57,86 M. €** en 2023 (LFI, contre 52,51 M. € programmés en PLF),
- **59,38 M. €** en 2024 (PLF).

¹⁵ Rappel : Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Les AE sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices. Les crédits de paiement (CP) représentent, pour leur part, "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique (AE) s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des AE initiales : cf. dotation du MEN de 15 M. € débloquée en AE en 2019 pour le collège 900 [P. 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »] : 3 M. € CP en 2021, et prévisions de 9,29 M. € CP en 2023 et de 1,6 M. € CP en 2024.

¹⁶ 50 M. € prévus en 2019 par le Protocole de Nov. 2017. Ramenés, en cours d'année, à 16,1 M. € (AE = CP).

¹⁷ Suppression totale, en cours d'année, des 50 M. € d'AE prévus en 2020 par le Protocole de Nov. 2017.

FICHE n°2 : Evaluation / ajustement des dépenses de l'Etat à Saint-Martin (2021)

2021, crédits de paiement (CP) en exécution, en euros courants	Guadeloupe, DPT (1)	Clé de répartition 8,5 % (2)	Saint-Martin, DPT (3)	Saint-Martin, CP ajustés (2) - (3)	Ajustement cumulé, arrondis en M. €
P. 138, Emploi Outre-Mer	233 799 330	19 872 943	187 400	+ 19 685 543	+ 19,69
P. 217, Politiques Ecologie	20 965 910	1 782 102	0	+ 1 782 102	+ 21,47
P. 113, Eau & Biodiversité	1 822 198	154 887	0	+ 154 887	+ 21,62
P. 205, Affaires maritimes	1 052 209	89 438	0	+ 89 438	+ 21,71
P. 181, Prévention des risques	12 377 203	1 052 062	89 203	+ 962 859	+ 22,67
P. 345, Service public Energie	510 500 000	43 392 500	0	+ 43 392 500	+ 66,06
P. 203, Infrastructures transport	1 803 161	153 269	0	+ 153 269	+ 66,21
P. 354, Administration territoriale	30 919 764	2 628 180	0	+ 2 628 180	+ 68,84
P. 216, Politiques M. Intérieur	2 691 018	228 737	40 000	+ 188 737	+ 69,03
P. 156, Gestion fiscale & financière	48 970 249	4 162 471	0	+ 4 162 471	+ 73,19
P. 177, Hébergement-insertion	7 056 623	599 813	0	+ 599 813	+ 73,79
P. 147, Politique de la Ville	3 661 677	311 243	0	+ 311 243	+ 74,10
P. 164, Juridictions financières	3 990 650	339 205	0	+ 339 205	+ 74,44
P. 165, Juridictions administratives	3 305 720	280 986	0	+ 280 986	+ 74,72
P. 366, Matériels sanitaires COVID	3 063 690	260 414	0	+ 260 414	+ 74,98
P. 356, Chômage partiel COVID	3 529 528	300 010	0	+ 300 010	+ 75,28
P. 220, INSEE	7 788 953	662 061	0	+ 662 061	+ 75,94
P. 343, Plan France THD ¹⁸	0 (18 420 000 : AE)	0	0	0	+ 75,94
P. 134, Développement entreprises	3 157 152	268 358	0	+ 268 358	+ 76,21
P. 172, Recherches scientifiques	34 827 153	2 960 308	1 213	+ 2 959 095	+ 79,17
P. 107, Administration pénitentiaire	50 090 697	4 257 709	159 264	+ 4 098 445	+ 83,27
P. 161, Sécurité civile	3 004 809	255 409	0	+ 255 409	+ 83,53
P. 155, Politiques de l'emploi	6 122 713	520 431	0	+ 520 431	+ 84,05
P. 102, Accès et retour à l'emploi	67 267 571	5 717 744	0	+ 5 717 744	+ 89,77
P. 103, Accompagnement mutations éco	43 523 874	3 699 529	0	+ 3 699 529	+ 93,47
P. 124, Pol. Jeunesse-vie associative	16 577 212	1 409 063	0	+ 1 409 063	+ 94,88
P. 157, Handicap et dépendance	118 038 039	10 033 233	0	+ 10 033 233	+ 104,91
P. 304, Inclusion sociale	80 214 230	6 818 210	180 000	+ 6 638 210	+ 111,55
P. 183, Protection maladie	9 081 109	771 895	0	+ 771 895	+ 112,32
P. 178-212, Défense	11 421 632	970 839	0	+ 970 839	+ 113,29
P. 175-224-131-361, Culture	7 683 109	653 064	0	+ 653 064	+ 113,94
P. 104-303, Immigration & intégration	2 966 120	252 120	0	+ 252 120	+ 114,19
P. 139, Enseignement privé	45 596 447	3 875 698	0	+ 3 875 698	+ 118,07
P. 140, Enseignement public 1 ^{er} degré	233 277 253	19 828 567	0	+ 19 828 567	+ 137,90
P. 141, Enseignement public 2 nd degré	381 897 400	32 461 279	0	+ 32 461 279	+ 170,36
P. 230, Vie de l'élève	77 279 304	6 568 741	0	+ 6 568 741	+ 176,93
P. 163-219, Sport, jeunesse, vie associativ	4 104 516	348 884	0	+ 348 884	+ 177,28
P. 612-613-614, DGAC	12 871 152	1 094 048	0	+ 1 094 048	+ 178,37
P. 723, Entretien bâtiments de l'Etat	1 657 764	140 910	0	+ 140 910	+ 178,51
P. 206, Sécurité-qualité Alimentation	4 090 335	347 678	0	+ 347 678	+ 178,86
P. 215, Politiques de l'agriculture	5 646 411	479 945	0	+ 479 945	+ 179,34
P. 363, Plan de relance-compétitivité	2 864 773	243 506	8 013	+ 235 493	+ 179,57
P. 364, Plan de relance-cohésion	5 565 568	473 073	0	+ 473 073	+ 180,04
TOTAL Saint-Martin (M. €)			81,47	+ 180,04	= 261,51

Source : DPT 2023, *op. cit.* Guadeloupe, p. 251 et suiv. Saint-Martin, p. 280 et suiv. Seuls les programmes non renseignés et/ou manifestement sous-évalués sont mentionnés dans ce tableau (hormis dernière ligne « TOTAL »).